

**PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DU PROGRAMME  
D'INTERCONNEXION DES ROUTES COMMUNAUTAIRES ET DE FACILITATION DES  
TRANSPORTS – PHASE 1 : SECTION BOUGOUNI – MANANKORO – FRONTIÈRE  
CÔTE D'IVOIRE**

VERSION FINALE



**FINANCEMENT : 100 % Budget National (Exercice 2023 et 2024)**

**BUREAU D'ÉTUDES : GROUPEMENT**

**SCET  
TUNISIE**

**NOVEC-MALI.SAS**  
Ingénieurs conseils

Hamdallaye ACI 2 000 BP: 3116  
Rue 374 P:401 Bamako – Mali  
Tél : (223) 20 29 04 24,  
Fax:(223) 20 29 05 52  
E-mail : novecmali@novecmli.net

**MARS 2024**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>6</b>
<b>LISTE DES PHOTOS .....</b>	<b>6</b>
<b>LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES .....</b>	<b>7</b>
<b>I. INTRODUCTION .....</b>	<b>8</b>
1.1. CONTEXTE DU PROJET .....	8
1.2. CADRE JURIDIQUE DU DOCUMENT .....	9
1.3. OBJECTIF DU P3P .....	9
1.4. PRINCIPES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES .....	11
<b>II. DESCRIPTION DU PROJET.....</b>	<b>12</b>
2.1. BUT ET OBJECTIFS D U PROJET .....	12
2.2. COMPOSANTES ET PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET.....	12
2.3. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET .....	14
2.4. LOCALISATION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET .....	14
2.5. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET .....	14
2.6. PHASE DE LA CONSTRUCTION DU PROJET .....	16
2.6.1. Phase de conception.....	16
2.6.2. Phase travaux .....	16
2.6.3. Phase exploitation .....	18
<b>III. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>19</b>
3.1. DISPOSITIONS DE LA LEGISLATION MALIENNE .....	19
3.1.1. Première étape : l'information .....	19
3.1.2. Deuxième étape : l'organisation de la séance de la consultation publique .....	19
3.1.3. Atelier interministériel du comité technique de validation du rapport.....	19
3.2. EXIGENCES DE LA BAD.....	20
<b>IV. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES.....</b>	<b>22</b>
4.1. DÉFINITION DES PARTIES PRENANTES .....	22
4.1.1. Parties prenantes affectées par le projet .....	22
4.1.2. Parties prenantes intéressées.....	23
4.2. CATEGORIES DES PARTIES PRENANTES.....	23
4.3. VUE GENERALE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET .....	28
4.4. PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET .....	29
<b>GROUPES VULNÉRABLES IMPACTÉS PAR LE PROJET.....</b>	<b>31</b>
4.5. PARTIES INTERESSEES PAR LE PROJET .....	32
<b>V. PROGRAMME DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES .....</b>	<b>33</b>
5.1. PRINCIPES GENERAUX DES PARTIES PRENANTES.....	33
5.2. OUTILS ET METHODES DE CONSULTATION .....	34

5.2.1.	Objectifs globaux.....	34
5.2.2.	Réunions publiques d'information et de consultation .....	34
5.2.3.	Journées des portes ouvertes.....	35
5.2.4.	Réunions et ateliers .....	36
5.2.5.	Entretiens individuels .....	36
5.2.6.	Discussion en focus group .....	37
5.2.7.	Point focal de liaison dans les localités.....	38
5.3.	OUTILS ET METHODES DE DIFFUSION DE L'INFORMATION.....	38
5.3.1.	Niveau d'alphabétisation de la population de la zone du projet.....	38
5.3.2.	Les médias .....	38
5.3.3.	Les correspondances .....	39
5.3.4.	L'affichage .....	39
5.3.5.	Les visites des sites .....	39
5.3.6.	Entente sur l'indemnisation et accompagnement des PAP dans le PAR.....	40
5.3.7.	Mesures d'accompagnement des groupes vulnérables .....	40
5.3.8.	Mesures d'accompagnement des Femmes .....	40
5.3.9.	Calendrier d'exécution du P3P.....	40
<b>VI.</b>	<b>ÉCHÉANCES DE PROXIMITÉ AVEC LES P3P .....</b>	<b>43</b>
<b>VII.</b>	<b>MISE EN ŒUVRE DU P3P .....</b>	<b>48</b>
7.1.	CADRE ORGANISATIONNEL D'EXÉCUTION DU P3P.....	48
7.2.	SUIVI ET PRODUCTION DE RAPPORTS .....	48
7.2.1.	Suivi de la mise en œuvre du P3P.....	48
7.2.2.	Rapports.....	49
7.2.3.	Actualisation du présent P3P .....	49
7.2.4.	Rôles et responsabilités .....	49
7.2.5.	Rôles potentiels des Équipes du Projet .....	49
7.2.6.	Le rôle potentiel des Autorités pendant le projet.....	50
7.2.7.	Activités de renforcement des capacités .....	50
7.2.8.	Administration des ressources humaines .....	51
7.3.	BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU P3P .....	51
<b>VIII.</b>	<b>MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES .....</b>	<b>53</b>
8.1.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	53
8.1.1.	Causes pressenties des conflits en lien avec le projet .....	54
8.1.2.	Typologie des plaintes et griefs.....	54
8.2.	ÉTAPES DE GESTION DES PLAINTES DU PROJET.....	55
8.2.1.	Organisation du mécanisme de gestion des plaintes .....	56

<b>IX. CONCLUSION</b> .....	<b>62</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	<b>63</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>64</b>
ANNEXE 1 : MODELE DE PV DE RÉUNIONS.....	64
ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE PLAINTÉ.....	64
ANNEXE 3 : PV DE RESOLUTION DES PLAINTES.....	64
ANNEXE 4 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE DALABANI C/ BOUGOUNI & LISTE DE PRÉSENCE .....	64
ANNEXE 5 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE KORO SOCOURA C/ KOLA & LISTE DE PRÉSENCE .....	64
ANNEXE 6 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE YANDJIBOUGOU C/ TIERMALA-BANIMONOTIE & LISTE DE PRÉSENCE.....	64
ANNEXE 7 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE DEGNE C/ TIERMALA-BANIMONOTIE & LISTE DE PRÉSENCE .....	64
ANNEXE 8 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE NIAZAN C/ TIERMALA-BANIMONOTIE & LISTE DE PRÉSENCE .....	64
ANNEXE 9 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE SIRANTJILA C/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE ..	64
ANNEXE 10 : DE RENCONTRE : PV VILLAGE DE BANKO C/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE.....	64
ANNEXE 11 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE GARALO C/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE ...	64
ANNEXE 12 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE TANHALA C/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE ..	64
ANNEXE 13 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE KODJOUGPU C/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE .....	64
ANNEXE 13 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE FOULALABA C/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE .....	64
ANNEXE 14 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE DIOSSAN / SIBIRILA & LISTE DE PRÉSENCE .....	64
ANNEXE 15 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE TIECOUMALA C/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE .....	64
ANNEXE 16 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE M'PAGNALA C/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE .....	64
ANNEXE 17 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE MANANKORO C/ SIRIBALA & LISTE DE PRÉSENCE .....	64
ANNEXE 1 : MODELE DE PV DE RÉUNIONS.....	65
ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE PLAINTÉ.....	68
ANNEXE 3 : PV DE RESOLUTION DES PLAINTES.....	70
ANNEXE 4 : PV DE RECONTRE : VILLAGE DE DALABANI C/ BOUGOUNI & LISTE DE PRÉSENCE .	72
ANNEXE 5 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE KOLA SOCOURA C/ KOLA & LISTE DE PRÉSENCE .....	77
ANNEXE 6 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE YANDJIBOUGOU C/ TIERMALA-BANIMONOTIE & LISTE DE PRÉSENCE.....	81
ANNEXE 7 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE DEGNE C/ TIERMALA-BANIMONOTIE & LISTE DE PRÉSENCE .....	85
ANNEXE 8 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE NIAZAN C/ TIERMALA-BANIMONOTIE & LISTE DE PRÉSENCE .....	89
ANNEXE 9 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE SIRANTJILA C/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE ..	93
ANNEXE 10 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE BANKO C/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE.....	97

ANNEXE 11 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE GARALO C/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE . 101

ANNEXE 12 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE TANHALA C/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE 105

ANNEXE 13 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE KODJOUGPU C/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE  
..... 109

ANNEXE 13 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE FOULALABA C/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE  
..... 113

ANNEXE 14 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE DIOSSAN / SIBIRILA & LISTE DE PRÉSENCE ..... 117

ANNEXE 15 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE TIECOUMALA C/ GARALO & LISTE DE  
PRÉSENCE ..... 121

ANNEXE 16 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE M'PAGNALA C/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE  
..... 125

ANNEXE 17 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE MANANKORO C/ SIRIBALA & LISTE DE PRÉSENCE  
..... 130

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Composantes et principales activités du projet : .....	13
Tableau 2 : Indicateur de suivi des Paramètres .....	17
Tableau 3 : Répartition des Parties prenantes par Catégories .....	23
Tableau 4 : Catégories des personnes affectées par les activités du projet .....	30
Tableau 5 : Parties Prenantes Intéressés par le Projet .....	32
Tableau 6 : Consultation Publique, Information et Participation .....	41
Tableau 7 : <i>Actions d'engagement avec les Parties Prenantes</i> .....	42
Tableau 8 : Synthèse des points discutés.....	44
Tableau 9 : <i>Rôle et responsabilité des différentes équipes</i> .....	49
Tableau 10 : Budget de mise en œuvre du P3P .....	52

## LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE DALABANI / CERCLE DE BOUGOUNI.....	135
Photo 2 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE KOLA-SOCOURA / CERCLE DE KOLA.....	135
Photo 3 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE YANDJIBOUGOU / CERCLE DE TIÉMALA-BANIMONOTIÉ .....	136
Photo 4 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE DÉGNE / CERCLE DE TIÉMALA-BANIMONOTIÉ .....	136
Photo 5 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE SIRANTJILA / CERCLE DE GARALO .....	137
Photo 6 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE BANKO / CERCLE DE GARALO .....	138
Photo 7 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE GARALO / CERCLE DE GARALO .....	139
Photo 8 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE TANHALA / CERCLE DE GARALO .....	140
Photo 9 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE KODJOUGOUPI / CERCLE DE GARALO....	141
Photo 10 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE KODJOUGOUPI / CERCLE DE GARALO..	142
Photo 11 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE DIOSSAN / CERCLE DE SIBIRILA.....	143
Photo 12 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE TIÉCOUMALA / CERCLE DE GARALO .....	144
Photo 13 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE M'PAGNALA / CERCLE DE GARALO .....	145
Photo 14 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE MANANKORO / CERCLE DE SIBIRILA .....	146

**LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES**

<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>CAI</b>	: Commission Administrative d'Indemnisation
<b>CR</b>	: Commune Rurale
<b>CS</b>	: Comité de suivi
<b>DGR</b>	: Direction Générale des Routes
<b>EIES</b>	: Études D'impacts Environnemental et Social
<b>MEADD</b>	: Ministère Environnement de l'Assainissement et du développement durable
<b>MEF</b>	: Ministère de l'Économie et des Finances
<b>MTI</b>	: Ministère de Transports et des Infrastructures
<b>OCS</b>	: Organisations de la Société Civile
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>PAP</b>	: Personnes Affectées par le Projet
<b>PAR</b>	: Plan d'Action de Réinstallation et de Compensation
<b>PEES</b>	: Procédures d'Évaluation Environnementale et Sociale
<b>P3P</b>	: Plan de Participation des Parties Prenantes
<b>SSI</b>	: Système de sauvegardes Intégré
<b>UGP</b>	: Unité de gestion du Projet

## I. INTRODUCTION

### 1.1. CONTEXTE DU PROJET

Le présent document est le Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) du projet d'aménagement de la route Bougouni-Manankoro-frontière Côte d'Ivoire (119 km) du programme d'interconnexion des routes communautaires BF-CI-ML/section Bougouni-Manankoro-Frontière-CI. La route en étude, à un caractère communautaire entre les deux pays : du côté Mali (119 km), se raccorde à celle du côté de la Côte D'Ivoire pour permettre de relier facilement Odienné et le port de San-Pedro et la république de la Guinée Conakry.

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest avec une superficie de 1 241 238 km<sup>2</sup> et encadré par sept pays dont cinq bénéficient d'un accès à la mer, le Mali est un pays enclavé très dépendant de ses accès frontaliers. L'économie malienne est entrée en récession en 2020 sous les effets combinés de l'impact de la pandémie COVID19, de la faible performance agricole ainsi que de la crise sociopolitique. Cette situation a fait passer l'économie d'une forte croissance de 5,1 % du PIB réel en 2019 à une récession au cours de laquelle le PIB réel a diminué de 2 % en 2020. Le PIB réel a légèrement rebondi en 2021, avec une croissance estimée à 3.1%, tirée par la reprise dans les secteurs clés de l'agriculture et des services. L'amélioration des termes de change qui a prévalu durant 2019-2020, sous l'impulsion d'une envolée du prix de l'or sur le marché international s'est atténuée en 2021. Combiné à la reprise de la demande d'importations, ceci a conduit à un accroissement du déficit courant malgré le recul des flux financiers extérieurs. Les dépenses budgétaires qui s'étaient accélérées en 2020 pour répondre à la pandémie et contenir la crise socioéconomique, ont continué à augmenter, tirées notamment par la masse salariale et les dépenses de sécurité. La reprise observée en 2021 s'est aussi traduite par une hausse des recettes fiscales, contribuant à stabiliser le déficit fiscal à 5,5 % du PIB.

Le Gouvernement du Mali, conscient des enjeux, du rôle et de l'importance du secteur des transports, s'est assigné, dans le Cadre de sa Stratégie pour la Relance Économique et le Développement du Mali (CREDO 2019-2023) et de la Politique Nationale des Transports, des Infrastructures de Transport et du Désenclavement (PNTITD) et son plan d'actions, la réalisation de grands travaux et de projets structurants qui vont notamment permettre le développement et la modernisation des infrastructures de transport du Mali. En effet, l'organisation et la qualité des réseaux de transport constituent un enjeu de taille pour le Mali, pays enclavé et largement tributaire de l'extérieur quant à l'acheminement de ses produits d'exportation et d'importation.

Le Projet d'aménagement de la route Bougouni-Manankoro-Frontière Côte d'Ivoire (119 km) et de facilitation de transport sur le corridor Bamako-Bougouni-Odienné-San Pedro, s'inscrit dans ce cadre. Cette route nationale classée n°9 (RN9), constitue le tronçon malien de la route Communautaire CU6 de l'UEMOA (Bougouni-Odienné-Man-San Pedro). Elle devrait permettre de rallier plus facilement la ville portuaire de San-Pedro en Côte d'Ivoire. Son aménagement est inscrit au Programme d'Action Communautaire des Infrastructures et Transports (PACIT) de l'UEMOA. Elle devra, à termes, permettre l'écoulement du trafic inter-états dans les meilleures conditions et assurer la baisse des coûts de transports.



Un rapport d'étude d'impacts environnemental et social et un plan d'action de réinstallation PAR ont été élaborés en 2018, actualisé en février 2023.

Ce présent document est élaboré de façon à ce que les consultations avec les parties prenantes externes soient communiquées et comprises par l'ensemble des parties prenantes durant toutes les phases du Projet. Nous entendons ici par parties prenantes toutes les organisations externes et les personnes susceptibles d'être affectées par le Projet ou qui ont un intérêt dans le Projet. Elles peuvent inclure les représentants élus par exemple les maires des communes traversées par le projet, les autorités gouvernementales et d'autres organismes publics, les personnes touchées et leurs représentants, les entreprises commerciales et communautaires, les organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement ou d'autres corporations socioprofessionnels, les organisations universitaires et de recherche, les organismes internationaux, les représentants de la société civile et le grand public.

Le P3P expose la démarche suivie par le Projet afin de mettre en œuvre un puissant programme de dialogue avec tous ces différents groupes de parties prenantes, conformément aux exigences de la Banque Africaine de Développement (BAD) en la matière.

Le P3P est un document évolutif qui sera développé progressivement. Les mises à jour seront faites au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet.

## **1.2. CADRE JURIDIQUE DU DOCUMENT**

Le présent P3P est élaboré conformément aux exigences de la Banque Africaine de Développement relatives aux études d'impacts environnemental et social et à la consultation publique. Bien que le Mali ne disposant pas un tel instrument de communication dans son arsenal juridique relatif aux études d'impacts environnemental et social, a tout au moins le mérite d'organiser des séances de consultation publique lors des études d'impacts. Mieux, les exigences de la Banque sont conciliables avec la législation malienne.

## **1.3. OBJECTIF DU P3P**

L'objectif global du P3P est de garantir une participation constructive et une solide appropriation du processus par les parties prenantes (acteurs, bénéficiaires et autres groupes touchés ou intéressés par le projet). Une bonne participation des parties prenantes concourt à promouvoir un meilleur résultat du projet pour tous les intervenants notamment les personnes chargées de la mise en œuvre et les bénéficiaires du programme et toutes autres personnes ou institutions pouvant influencer la validation des livrables ou la mise en œuvre des activités et le déroulement des opérations de terrain du projet.

Le P3P est un outil de garantie des parties prenantes impliquées dans le programme à s'engager absolument, qu'ils consentent et peuvent influencer positivement la conception des méthodologies de pratique afin d'optimiser le succès et réduire ainsi les potentielles externalités négatives. La clarté, la diffusion de l'information à travers les rapports d'étapes, les séances de partage régulières, les retours d'informations sur le terrain et les contacts périodiques avec les différentes catégories d'acteurs couvrent une importance primordiale pour assurer la réussite du processus.

De façon spécifique, le P3P vise à :

- Établir et maintenir une relation constructive avec les différents acteurs au cours de la

vie du Projet ;

- Veiller à ce que les communautés affectées et les autres parties prenantes aient accès aux canaux établis pour faire des commentaires et des suggestions sur des actions susceptibles d'affecter leur environnement et leur vie d'une manière générale
- Veiller à ce que les communautés affectées par les projets et les autres parties prenantes reçoivent les opportunités et les plateformes pour exprimer leur point de vue sur les projets grâce à un processus d'implication continue en créant des mécanismes pour leur donner des commentaires sur la façon dont leurs contributions ont été prises en considération.
- Assurer un engagement ciblé et inclusif auprès des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes, des personnes déplacées et des personnes vulnérables et défavorisées ou des groupes directement touchés par les interventions du projet ;
- Assurer la divulgation en temps opportun, d'informations pertinentes, transparentes, objectives, significatives et facilement accessibles qui sont transcrites dans une langue et un format local culturellement appropriés, compréhensibles pour les communautés affectées pour les aider à participer de manière significative.
- Établir au niveau du projet, un mécanisme pour recevoir et traiter les griefs avec efficacité en accordant une attention particulière aux personnes et aux groupes vulnérables ;
- Contribuer à l'amélioration de la performance environnementale et sociale du projet en faisant en sorte que les intérêts, les préoccupations, le retour d'informations et les connaissances des parties prenantes soient dûment pris en compte dans la mise en œuvre du programme ;
- Renforcer la confiance entre le projet et ses parties prenantes/partenaires opérationnels ;
- Se conformer aux exigences de la BAD.

Ces objectifs sont le constat global est que dans la plupart des cas, les éléments d'information relatifs aux projets ne sont communiqués qu'au moment de l'exécution. Les personnes mobilisées se retrouvent alors forcées d'agir dans l'urgence sans pouvoir avoir le temps de consulter à leur tour les personnes intéressées.

Les causes de ces problèmes peuvent être variées : complexité des canaux de communication et du lien décisionnel, absence d'un échelon du projet pendant une courte période, non prise en compte des coûts relatifs à la diffusion de l'information, négligence personnelle, etc. Pour toutes ces raisons, le lien de communication doit être claire et reposer sur des engagements et moyens solides.

En harmonie avec les meilleures pratiques actuelles, le P3P a été élaboré de façon à ce que cette participation :

- soit libre, préalable et informée ;
- s'assure de la prise en compte des opinions exprimées ;
- soit menée sur la base d'informations accessibles, compréhensibles, pertinentes et opportunes ;
- soit entreprise de manière appropriée sur le plan culturel ;

- inclue toutes les personnes intéressées ou affectées par le Projet ;
- réalise un dialogue bilatéral ; et soit coopérative, et inclue des mécanismes explicites permettant de recevoir, de documenter et de répondre aux commentaires.

#### **1.4. PRINCIPES DE CONSULTATION ET PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES**

Les parties prenantes se définissent comme étant une entité (personne, groupe, organisation, institution) concernée et potentiellement affectée par un projet ou en mesure d'influer sur un projet. L'ensemble de parties prenantes évoluent dans un espace de participation, de consultation et d'inclusion où la possibilité de conflits est présente mais où la gestion adaptative ainsi que la négociation et les partenariats prévalent. Chacun des projets et activités du projet a sa propre dynamique. Afin de maximiser l'efficacité du P3P, il est important de bien comprendre les perceptions des parties prenantes rattachées aux projets car celles-ci exercent une influence sur le succès ou non de l'atteinte des objectifs. Lorsque l'on s'attarde à comprendre les perceptions liées aux projets, il est plus facile de cerner les besoins et ainsi augmenter l'engagement des parties prenantes.

L'engagement continu des parties prenantes tout au long du cycle du projet est un principe auquel le présent P3P adhère. Le Plan adhère également au principe de l'intégration du genre et inclusion Sociale. Selon ce principe, l'on doit tenir compte : (i) des opinions aussi bien de la population féminine que de la population masculine et toute autre catégorie sociale, si nécessaire dans le cas de forums ou de réunions distinctes, et (ii) des préoccupations et priorités divergentes des hommes, des femmes et des groupes vulnérables en ce qui concerne les impacts, les mécanismes d'atténuation et les bénéfices.

De manière spécifique, le processus de consultation et de participation du P3P doit :

- Assurer une représentation suffisante des femmes, des jeunes (filles et garçons) et des groupes vulnérables dans les processus consultatifs ;
- Tenir des réunions de consultation spécifiques avec les femmes et les groupes vulnérables ;
- Entreprendre des évaluations différenciées selon le sexe pour documenter les critères de base fondés sur le genre, identifier des indicateurs pour mesurer les changements dans le statut des femmes et les relations entre les sexes en ce qui concerne leur participation aux activités et en particulier à l'accès aux ressources naturelles.

Le P3P doit établir et maintenir une relation constructive avec les parties prenantes pendant le cycle de vie du Projet. Le processus d'engagement doit permettre aux points de vue, aux intérêts et aux préoccupations des différentes parties prenantes, en particulier des communautés touchées, d'être entendus, compris et pris en compte dans les décisions relatives au projet et à la création de bénéfices pour le développement.

Le P3P doit comporter les éléments suivants : l'analyse et la planification des parties prenantes, la divulgation et la diffusion des informations, la consultation et la participation, le mécanisme de réclamation et les rapports permanents entre les communautés touchées. La nature, la fréquence et le niveau d'effort de l'engagement des parties prenantes peuvent varier considérablement et doivent être proportionnels aux risques et aux impacts négatifs du Projet, ainsi qu'à la phase de développement du Projet (par exemple, la planification, la construction, l'exploitation et la fermeture).

## II. DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1. BUT ET OBJECTIFS DU PROJET

Le projet d'aménagement de la route Bougouni-Manankoro frontière Côte D'Ivoire (119 km) est une initiative du Gouvernement de la république du Mali avec l'appui financier de la Banque Africaine de Développement (BAD). Il est réalisé dans le cadre du programme d'interconnexion des routes communautaires BF-CI-ML/ section Bougouni-Manankoro-Frontière CI. Le projet se situe dans la Région de Bougouni et précisément dans les Cercles de Bougouni et de Garalo. Il s'inscrit dans le cadre de la promotion de l'intégration régionale en générale et de la Politique Nationale des Transports, des infrastructures de Transport et du Désenclavement (PNTITD) en particulier.

Le projet a pour objectif global le désenclavement intérieur et extérieur du Mali et la facilitation de la mobilité régionale dans l'espace communautaire ouest africain. La réalisation du projet contribuera à la concrétisation de la volonté commune du Mali et de la Côte d'Ivoire d'établir une liaison routière pérenne entre les deux pays. Le projet met un accent particulier sur l'urgence de désenclaver le pays en le reliant aux ports les plus proches, notamment, celui de San Pedro, et de jeter les bases des grandes liaisons intérieures et extérieures.

### 2.2. COMPOSANTES ET PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET

Le projet est organisé en plusieurs composantes que sont :

- Aménagement routier,
- Aménagement d'infrastructures socioéconomiques connexes,
- Facilitation du commerce et du transport sur le corridor de la CU6,
- Appui institutionnel et Gestion du projet.

Les différentes activités prévues par composante sont consignées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1** : Composantes et principales activités du projet :

NOM DE LA COMPOSANTE	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ
<b>A- Aménagement routier</b>	Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Bougouni-Manankoro frontière Côte D'Ivoire (119 km) ; (ii) contrôle et surveillance des travaux routiers, (iii) sensibilisation des populations de la zone d'influence du projet à la lutte contre les IST, le VIH SIDA, la COVID 19, les mariages précoces, les grossesses en milieu scolaire, à la protection de l'environnement et à la sécurité routière ; et (iv) libération des emprises (expropriations).
<b>B- Aménagement d'infrastructures socioéconomiques connexes</b>	aménagement de 10 km de voirie urbaine Bougouni-Garalo-Manankoro ; (ii) aménagement de 90 km de pistes rurales connexes à la route ; (iii) construction et équipements de huit 08 plateformes multifonctionnelles pour les femmes des localités de Kola Sooura, Dégnè, Garalo, Tanhala, foulalaba, diossan, diendio et Manankoro ; (iv) réalisation et équipement de vingt-huit 28 forages dans les localités de Dalabani (1U), Kola Sokoura (1U), yandjibougou (1U), Degnè (1U) Niazana (1U), Sirantjila (1U), Banko Sokoura, Garalo (7U), Tanhala, Kodiougou (2U), Tiekoumala (2U), M'Pagnala, Foulalaba, Diossan (2U), Diassa (2U), Diendjo (1 U), Manankoro (2U) ; (v) construction de clôtures de la gare routière de Manankoro (5 ha); (vi) Construction de clôtures du centre de santé de Dégnè, de la maternité de Kodiougou, de 2 maternités à Kiekoumala, de la maternité de M'Pagnala, et du Centre de santé communautaire (CSCOM) de Manankoro ; (vii) construction de clôtures d'écoles à Dabani (2 ha), École à Yadjibougou (2 ha), Medersa à Yadjibougou (2 ha), à l'école fondamentale Adarna SANGARE à Dégnè (2 ha), l'école fondamentale de Niazana (3 ha), école fondamentale Drissa SANGARE à Sirantjila (2 ha), l'école fondamentale de Banko Sokoura (2,5 ha), l'école de fondamentale Groupe II de Garalo (2,3ha), l'école de Tanhala (2 ha), l'école fondamentale de Kodiougou (3 ha), l'école de Tiékoumala (8,85 ha), l'école fondamentale de Komba Noumouble Doumbia à M'Pagnala (9,9 ha), l'école de fondamentale de Foulalaba (4 ha), l'école fondamentale de Diossan (4 ha), l'école fondamentale de Manankoro (3 ha) ; (viii) Fourniture de deux (02) ambulances pour le transport des malades, dont 01 au CSCOM de Manankoro et 01 au centre de santé de Garalo ; (ix) mise en œuvre des mesures concernant le reboisement Compensatoire de 30 ha dans 15 villages riverains ainsi que leur entretien pendant 2 ans ; (x) réhabilitation des marchés à bétails à Bougouni, Garalo et Manankoro; (xi) aménagement des aires d'abattage à Garalo et Manankoro ; et (xii) études contrôle et surveillance des aménagements d'infrastructures socioéconomiques connexes.
<b>C. Facilitation du commerce et du transport sur le corridor de la CU6</b>	(i) Etudes techniques et de fonctionnalité du PCUF et études d'aménagement des aires de parking ; (ii) construction et équipement du PCUF à la frontière Mali/CI, y compris une station de pesage/péage ; (iii) aménagement de trois aires de parking dans les localités de Bougouni (1ha) et Garalo (1 ha); (iv) contrôle et surveillance des travaux de PCUF et des aires de parking; (v) équipements Réseaux et Serveurs I Active MQ et formation des Douanes; (vi) assistance technique CNUCED/SYDONIA et Formation SYDONIA & tracking; (vii) étude d'un système de tracking et de sécurisation des cargaisons; (viii) mise en place d'un système de tracking et de sécurisation des cargaisons ; (ix) Sensibilisation des usagers de la route, agents publics des frontières aux mesures de facilitation de transport routier inter-états et à la lutte contre la surcharge sur le corridor CU6 au Mali.
<b>D. Appui institutionnel et Gestion du projet</b>	(i) Etudes techniques avec production APS et APD et DAO des travaux de construction et de bitumage de la route de la route Bougouni-Manankoro frontière Côte D'Ivoire ; (ii) renforcement de la Banque de données routières au Mali ; (iii) Appui à la Direction Générale des transports dans la collecte d'informations relatives aux principaux corridors d'approvisionnement du Mali ; (iv) Etudes de renforcement des capacités des systèmes de productions animales pour la résilience aux effets du changement climatique dans la zone du projet ; (v) Etudes pour la mise à niveau ( modernisation, autonomisation et informatisation) des postes de péages et pesage et de faisabilité en vue de leur gestion en PPP ; (vi) suivi évaluation des impacts socio-économiques (vii) audit technique et de sécurité routière ; (viii) études comptable et financier et de la passation des marchés ; (ix) communication et visibilité ; (x) suivi de la mise en œuvre du PGES et du PAR ; (xi) audit annuel des performance environnementales et sociales ; (xii) renforcement des cadres de l'UGP et des cadres de la DGR(xiii) équipements et fonctionnement de l'organe d'exécution ( Direction Générale de route et l'Unité de Gestion du projet).

**Source** : Rapport technique

Fort de cet intérêt, le gouvernement du Mali a sollicité la Banque Africaine de Développement (BAD) pour le financement dudit projet. Le coût du projet est estimé à 145 milliards FCFA HTT.

### **2.3. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET**

Le projet d'aménagement de la route Bougouni-Manankoro frontière Côte D'Ivoire (119 km) est une initiative du Gouvernement de la République du Mali avec l'appui financier de la Banque Africaine de Développement (BAD). Le projet se situe dans la Région de Bougouni et précisément dans les Cercles de Bougouni et de Garalo. Il s'inscrit dans le cadre de la promotion de l'intégration régionale en général et de la Politique Nationale des Transports, des infrastructures de Transport et du Désenclavement (PNTITD) en particulier.

### **2.4. LOCALISATION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET**

Le projet se situe dans la nouvelle Région Administrative de Bougouni et relie la ville de Bougouni à la Frontière de la Côte d'Ivoire en passant par Garalo, Foulalaba, Manankoro, et d'autres agglomérations aussi importantes. La région de Bougouni couvre une superficie de 20.028 k.m<sup>2</sup>. Elle est limitée au Nord par la région de Koulikoro (cercle de Dioila et de Kati), au Sud par la République sœur de la Côte d'Ivoire, à l'Est par le cercle de Sikasso, au Sud-est par le cercle de Kolondiéba, La zone d'influence directe du projet (ZIDP) est la nouvelle région de Bougouni et en particulier celles des communes desservies par la route en étude. La Zone d'influence élargie est la Région de Sikasso, et le pays tout entier. Toute amélioration significative du niveau de service de la route en étude pourrait engendrer une amélioration des activités socio-économiques de ses zones d'influence.

En 2021, le gouvernement a adopté un projet de loi portant création de circonscriptions administratives en République du Mali. Ce projet prévoit le redécoupage administratif du Mali, le nombre de région passant de huit à dix-neuf (19) sur une période de 5 ans. La population totale de la nouvelle région de Bougouni est estimée à 692 915 habitants composée de 301 321 hommes (49,2 %) contre 331 594 femmes (50,8 %), avec une densité de 22,94 hbts/km<sup>2</sup> (INSTAT, 2018). Le présent projet concerne cinq (05) communes à savoir Bougouni, Kola, Tiémala-Banimonotié, Garalo et Sibirila.

### **2.5. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET**

Suite à la revue des études techniques, économiques, environnementales et description du projet. La conception de la route a été basée non seulement sur les règles et guides techniques d'aménagement des routes classiques en vigueur mais s'est également appuyée sur le Règlement N°08/2009/CM/UEMOA relatif aux normes de constructions des routes dans l'espace communautaire. Le tracé proposé se confond pratiquement avec la Route Nationale n°9 avec des rectifications imposées par les exigences géométriques permettant d'assurer le confort et de bonnes conditions de sécurité pour les usagers. Ces rectifications sont liées aux vitesses de référence considérées à savoir : (i) 100 km/h en section courante en rase campagne ; et (ii) 60 km/h au niveau des agglomérations.

Concernant le profil en travers de la route projeté à l'issue des études, il est retenu deux types de profil, à savoir : (i) un profil en travers (PT1) pour la section en rase campagne ; et (ii) un second profil (PT2) pour la traversée des agglomérations. Les caractéristiques géométriques et techniques retenues sont alignées avec les recommandations du règlement N°08/2009/CM/UEMOA de l'UEMOA.

Pour le profil PTL les caractéristiques sont comme suit:

- Chaussée: elle est constituée de deux voies de largeur totale de 7,20 m (soit 2 x 3,60 m chacune) avec une pente transversale de 2,5 % pour chacune des voies et un revêtement en béton bitumineux ;
- Accotements : sur une largeur de 1.5 m de chaque côté de la chaussée revêtue en enduit bicouche avec une pente transversale de 4 % ;

Pour le profil PT2, les caractéristiques de chaussée précédentes sont maintenues à l'exception de la largeur des accotements qui passe de 1,50 m à 2,00 m avec un dispositif d'éclairage public solaire.

L'aménagement de la route prévoit également le traitement de quelques points singuliers, notamment, les carrefours et les amorces.

Étant donné le caractère communautaire de la route qui sera soumis à un trafic international relativement intense, la question du stationnement dans les agglomérations et de l'arrêt à des points particuliers sur le tracé a fait l'objet d'échanges. Ainsi, il est convenu de prévoir dans l'aménagement de la route (i) des aires de stationnement au niveau des principales agglomérations traversées de part et d'autre de la RN9, qui seront le prolongement de la chaussée mais avec une structure en béton armé pour assurer une bonne durabilité; et (ii) deux aires de parking avec un minimum de commodités dont l'un à la sortie de Bougouni et l'autre à Garalo. A la frontière vers Manankoro, il est envisagé la construction d'un Poste de contrôle unique à la frontière (PCUF) qui abritera également un parking. Ces aménagements permettront aux usagers, notamment, les poids lourds de libérer la chaussée lors de leurs arrêts/stationnements afin de (i) limiter les accidents de la route dus essentiellement au rétrécissement de la largeur circulaire et aux problèmes de visibilité et (ii) préserver la chaussée des déformations permanentes précoces aux endroits sollicités. Les sites d'implantation de ces aires de stationnement et de parking seront déterminés avant la mission d'évaluation du projet. Il a été envisagé d'introduire une couche de liaison en grave bitume sur la couche de base qui est proposé en matériaux non liés (GNT) afin d'aider à contenir davantage les déformations permanentes, au regard du trafic poids lourds attendu sur la RN9 qui est un corridor de l'UEMOA et du phénomène de surcharge que nos pays peinent à juguler.

Sur cette base, la Sous-direction des Études, de la Planification et du Suivi Évaluation de la Direction Générale des Routes a procédé à une vérification de la structure de chaussée modifiée avec l'appui du Consultant. Cette structure sera mise en œuvre sur une couche de forme de 30 cm d'épaisseur. Les résultats de la vérification ont permis d'aboutir à la nouvelle proposition de structure de chaussée suivante:

- 5 cm de BB ;
- 10 cm de couche de liaison en Grave Bitume (GB);
- 20 cm de couche de base en ONT ;
- 25 cm de couche de fondation en graveleux latéritiques naturels ;

Concernant le volet assainissement et drainage, l'étude a proposé un drainage longitudinal quand c'est nécessaire avec des fossés de type trapézoïdal en terre en rase

campagne et en agglomération avec des fossés de type trapézoïdal en maçonnerie et des caniveaux rectangulaire en béton armé.

Le projet comprend les composantes suivantes :

- A. Aménagement routier,
- B. Aménagements des infrastructures socioéconomiques connexes,
- C. Facilitation du commerce et du transport sur le corridor de la CU6,
- D. Appui institutionnel et gestion du projet.

## **2.6. PHASE DE LA CONSTRUCTION DU PROJET**

### **2.6.1. Phase de conception**

Durant la phase conception, nous recommandons les prescriptions suivantes afin de réduire l'impact du projet sur l'environnement. Les prescriptions se présentent comme suit :

- éviter autant que possible la démolition de bâtis ;
- intégrer les espèces protégées à l'aménagement paysager ;
- protéger le talus en latérite crue et par engazonnement en section courante, afin de couvrir la « surface libre » du talus; en section inondable, pour éviter l'affouillement des eaux sur le talus, on le protège en pierre maçonnée ;
- construire les bases vies e autres installations (logement et bureaux de chantiers) dans des zones dénudées ;
- déterminer raisonnablement le talus de remblais, pour économiser au maximum l'emprise ;
- Prévoir des espaces de stationnement à la traversée des agglomérations

### **2.6.2. Phase travaux**

En phase des travaux, plusieurs indicateurs permettent d'apprécier les activités du projet. Il s'agit :



**Tableau 2** : Indicateur de suivi des Paramètres

Récepteurs	Paramètres	Méthodologie
Conformités réglementaires	Disponibilité des autorisations requises	Constat visuel
	Effectivité du paiement des taxes	Constat visuel
	État de respect des dispositions réglementaires	Constat visuel
	État de respect des Normes	Constat visuel
Air	Qualité de l'air (PM2.5 et PM10)	Mesurage
Eau	Qualité de l'eau	Mesurage
	Disponibilité de l'eau	Constat
	État du lit des cours d'eau	Constat visuel
Sol	Existence des autorisations de droits d'usages	Constat visuel
	État des sols	Constat visuel
Flore	Nombre d'arbres abattus	Recensement
	Nombre d'arbres plantés	Recensement
	Superficie débroussaillée	Mesurage
	Existence d'autorisation d'abattage	Constat visuel
Faune	Existence d'une note de service relative à l'interdiction de chasse et de pêche	Constat visuel
Paysage	Qualité esthétique	Constat visuel
	Qualité écologique	Constat
Ambiance sonore	Intensité sonore dans la zone du projet (DBA)	Mesurage
	Plaintes relatives aux nuisances sonores	Constat
Santé	Nombre d'employés ayant suivi une visite médicale de pré embauche	Recensement
	Nombre d'employés pris en charge	Recensement
	Nombre d'employés ayant effectué une visite médicale	Recensement
	Existence de maladies transmissibles	Constat documenté
	Taux d'accès à une source d'eau potable sur le chantier	Constat

**Tableau 2** : Indicateur de suivi des Paramètres (suite)

Récepteurs	Paramètres	Méthodologie
Sécurité	Nombre d'accidents avec arrêts de travail	Recensement
	Taux de fréquence des accidents	Calcul
	Taux de gravité des accidents	Calcul
	Indice de sécurité	Calcul
	Nombre d'extincteurs fonctionnels	Constat
Agriculture	Superficie agricole affectée par le projet	Recensement
	Nombre de Constats contradictoire réalisé	Enregistrement
Élevage	Nombre d'accidents impliquant les animaux d'élevage	Recensement
Pêche	Nombre de plaintes relatives aux entraves de pêche	Recensement
Éducation	Nombre d'élèves exposés à des situations à risques	Recensement
Emplois	Nombre d'emplois mensuellement créés	Enregistrement
	Nombre de demande d'emplois recensés	Enregistrement
	Nombre de plaintes relatives	Enregistrement
Genre	Nombre des femmes employés	Enregistrement
Patrimoine archéologique, historique et culturel	Existence d'atteintes sur les lieux de mémoires ; Existence de découvertes fortuites ;	Constats
Groupes vulnérables	Existence de cas de VBG/VCE	Enregistrement
Plaintes	Taux de plaintes traitées avec satisfaction	Constats

Sources : EIES du projet/Consultant

### 2.6.3. Phase exploitation

En phase exploitation le comité de suivi précisera les paramètres suivis. Toutefois, nous proposons les paramètres suivants :

- Qualité de l'air ;
- Qualité de l'eau ;
- Qualité du sol ;
- Nuisances sonores ;
- Affectation des sols ;
- État des reboisements effectués ;
- État des plantations d'alignement ;
- Création d'emplois par le projet.

### III. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

#### 3.1. DISPOSITIONS DE LA LEGISLATION MALIENNE

Le cadre légal national ne prévoit pas la préparation d'un Plan de participation des Parties Prenantes (P3P), mais traite des consultations publiques prévues dans le cadre des études d'impacts environnemental et social, et comporte des exigences réglementaires en matière de consultation et de divulgation durant la préparation de l'Étude d'Impact Environnemental et Social. Ces exigences relatives à la participation du public émanent du décret N° 2018-0991/P-RM du 31 décembre 2018 relatif à l'étude et à la notice d'impact environnemental et social. Celui-ci fixe les règles et procédures relatives à l'étude d'impact environnemental et social. Il a deux arrêtés interministériels dont l'Arrêté interministériel N° 2013/0256/MEADD-MATDAT-SG du 29 janvier 2013, fixant les modalités de la consultation publique en matière d'étude d'impact environnemental et social. L'article 6, du présent arrêté définit les étapes de déroulement d'une consultation publique et stipule en article 5 que seuls les projets de catégories A et B sont sujets à une consultation publique. De même, il signale que les résultats de la consultation publique constituent des éléments du plan de suivi environnemental du projet. Les populations concernées ainsi que les autorités locales et les services techniques sont informés et consultés lors de la réalisation de l'étude.

##### 3.1.1. Première étape : l'information

Conformément à la législation malienne, le processus de consultation publique est déclenché par le consultant représentant le promoteur du projet. Il en informe via une lettre les autorités administratives et politiques (le préfet ou le maire) de la localité d'accueil du projet de l'organisation de la séance de consultation publique.

Les personnes à consulter sont les autorités administratives et communales, les chefs et conseillers de villages ou quartiers, les représentants des associations communautaires et socio-professionnelles, les organisations non gouvernementales et les services techniques (article 3).

##### 3.1.2. Deuxième étape : l'organisation de la séance de la consultation publique

Elle se déroule sous la présidence du représentant de l'État et en assure le secrétariat également.

Plus spécifiquement, il s'agit : (i) d'informer les populations et les acteurs sur le projet et les actions envisagées ; (ii) de permettre aux populations et les acteurs de se prononcer sur le projet, (iii) d'émettre leur avis, préoccupations, besoins, attentes, craintes etc. vis-à-vis du projet ; et, (iv) de recueillir leurs suggestions et recommandations pour le projet.

##### 3.1.3. Atelier interministériel du comité technique de validation du rapport

L'organisation de cet atelier peut être assimilée à une troisième étape dans le cadre de la consultation du public. Cet atelier est organisé par l'administration compétente en l'occurrence la DNACPN avec la participation des services techniques et les représentants des populations concernées par la réalisation du projet.

C'est à la suite de cet atelier que des observations, suggestions sont aussi formulées pour prise en charge par le consultant. Le rapport est transmis au Ministère en charge de l'environnement via l'administration compétente pour permis environnemental.

### 3.2. EXIGENCES DE LA BAD

La Banque Africaine de Développement qui accompagne l'Etat du Mali dans la mise en œuvre de ce Projet, s'est engagée à assurer la viabilité sociale et environnementale des projets qu'elle appuie. Le Système de Sauvegarde Intégré (SSI) est conçu pour promouvoir la durabilité des résultats des projets par la protection de l'environnement et des personnes contre les éventuels impacts négatifs des projets. Les sauvegardes de la BAD ont principalement pour objectifs :

- D'éviter, dans la mesure du possible, les impacts négatifs des projets sur l'environnement et les personnes concernées, tout en optimisant les bénéfices potentiels du développement ;
- De minimiser, atténuer et/ou compenser les impacts négatifs des projets sur l'environnement et les personnes touchées, à défaut de les éviter ; et
- D'aider les emprunteurs/clients à renforcer leurs systèmes de sauvegarde et développer leur capacité à gérer les risques environnementaux et sociaux.

La déclaration de politique de sauvegardes intégrée établit les principes essentiels qui fondent l'approche de la Banque en matière de sauvegarde et repose fondamentalement sur (i) les Procédures d'Évaluation Environnementale et Sociale (PEES), (ii) les Sauvegardes Opérationnelles (OS) et (iii) les lignes directrices d'Évaluation Intégrée des Impacts Environnementaux et Sociaux (EIIES).

L'exécution des travaux s'appuie sur les directives des partenaires au développement, en matière de déplacement involontaire de populations, notamment sur la politique environnementale, la politique de déplacement involontaire, les Procédures d'Évaluation Environnementales et Sociales (PEES) qui en ont découlé et le manuel de consultation et de participation des parties prenantes aux opérations de la Banque.

L'expérience montre que, si l'exécution n'est pas bien organisée, le déplacement involontaire de personnes intervenant dans le cadre de projets de développement engendre souvent de graves problèmes économiques et sociaux.

#### Divulgence et accès à l'information

La politique révisée de la Banque sur la divulgation et l'accès à l'information est basée sur les principes de divulgation maximale, du meilleur accès possible à l'information et des exceptions limitées. La Banque vise à appliquer ces principes au processus d'évaluation environnementale et sociale – en assurant la divulgation des documents aux différentes étapes principales du cycle du projet et en les rendant accessibles au public, sur demande, par l'intermédiaire du Système intégré de suivi des sauvegardes (SISS)

Conformément à la politique d'accès à l'information du groupe de la Banque Africaine de Développement de 2013, les Résumés de l'EIES, du PAR et du PGES sont classés informations publiques et sont publiés sur le site web de la Banque dans le cadre du Système intégré de sauvegarde (SSI) approuvé par le Conseil. Même si le SSI n'est pas applicable à ce projet, cette bonne pratique sera prise en compte autant que possible dans la mise en œuvre du P3P.

Selon les procédures d'évaluation environnementale et sociale (PEES), pendant le processus d'EES des projets de Catégorie 1, la partie malienne doit conduire des consultations adéquates auprès des parties prenantes concernées, dont les bénéficiaires potentiels, les groupes affectés, les organisations de la société civile et les autorités locales, pour les informer des aspects environnementaux et sociaux du projet et pour prendre en considération leurs opinions.

Ces consultations doivent être conduites conformément aux exigences légales du pays, si elles existent, mais elles devraient au moins répondre aux exigences décrites ci-dessous :

L'emprunteur, en l'occurrence la partie malienne doit initier les consultations aussitôt que possible pendant la phase de préparation de projet. Pour que les consultations soient fructueuses, l'Emprunteur doit diffuser des informations appropriées au moment opportun, dans une forme et aux groupes consultés. Ces consultations visent à recueillir de l'information sur les perceptions des parties prenantes face au projet et à obtenir leurs opinions sur les impacts environnementaux et sociaux du projet, afin de mieux définir le contenu des études d'EES.

L'Emprunteur doit consulter les parties prenantes primaires et secondaires appropriées pendant la préparation du rapport de l'EIES. Ces consultations visent à discuter avec ces parties des objectifs et des activités proposées par le projet, à évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels et à recueillir des recommandations pour améliorer le projet. L'Emprunteur doit subséquemment présenter un résumé non technique du rapport préliminaire de l'EIES pour des consultations additionnelles.

Suite aux consultations publiques sur le rapport préliminaire de l'EIES, l'Emprunteur doit compléter le rapport de l'EIES en y décrivant le processus de consultations publiques suivi et ses résultats. Si nécessaire, l'Emprunteur doit tenir compte des préoccupations exprimées par les différentes parties prenantes et identifier des mesures permettant de prendre en considération ces préoccupations dans la conception et l'exécution du projet.

L'Emprunteur poursuit les consultations auprès des parties prenantes appropriées au cours de l'exécution du projet (construction et exploitation) selon les besoins, afin de tenir compte des questions liées à l'ESS qui les affectent. La Banque exige que l'Emprunteur fasse rapport des résultats de ces consultations dans les rapports trimestriels soumis à la Banque.

Concernant la diffusion de l'information, les PEES de Déc. 2015 exigent que :

- L'accès à l'information soit basé sur les principes de divulgation maximale, du meilleur accès possible à l'information et des exceptions limitées,
- Les principes de divulgation des documents soient menés pendant les différentes étapes principales du cycle du projet et en les rendant accessibles au public.

La divulgation commence assez tôt dans le processus de préparation des projets pour permettre au public, au-delà du processus obligatoire de consultation, de participer de manière active à la conception et à la mise en œuvre du projet. Cela permet aux communautés des zones de projet de faire entendre leurs préoccupations et leurs aspirations, et de récolter les bénéfices du développement relatifs au projet.

## IV. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

### 4.1. DÉFINITION DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes du projet sont définies comme des individus, ou des groupes activement ou passivement concernés par le projet, et donc qui sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le Projet (parties prenantes affectées), ou qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (parties intéressées). Les parties prenantes comprennent une large variété d'acteurs, tels que :

- Les partenaires techniques financiers ;
- Les communautés et autorités locales ;
- Les autorités publiques nationales ;
- Les organisations publiques internationales ;
- Les ONG, les associations ;
- Les médias
- Etc.

Au moment de la préparation de ce plan d'engagement, les parties prenantes suivantes ont été identifiées :

Les personnes et groupes socioprofessionnels installés le long de la RN9 de Bougouni à Manankoro, des routes et pistes prévus et dans les emprises des autres aménagements connexes, qui risquent d'être affectés durant et après les travaux (PAP).

- les usagers des routes et pistes à construire (particuliers, élèves, transporteurs, regroupements de transporteurs) ;
- Les usagers et riverains des infrastructures sociales ou de santé à réhabiliter ou à construire partiellement ;
- les collectivités territoriales traversées ;
- les autorités administratives de la région de Bougouni ;
- les bureaux de contrôle, entreprises de BTP et leurs sous-traitants ;
- les Commissions d'évaluation et d'indemnisation des PAP ;
- les communautés locales affectées et leurs organisations de base ;
- les fournisseurs et les prestataires de services ;
- les Concessionnaires ;

D'autres parties prenantes s'adjoindront à cette liste, notamment les comités de gestion des plaintes qui seront mis en place dès le démarrage du Projet, la structure facilitatrice qui appuiera le Projet dans la mise en œuvre du PAR en cours de préparation, etc.

#### 4.1.1. Parties prenantes affectées par le projet

Les parties prenantes affectées regroupent les personnes, structures, institutions ou groupes affectés, ou susceptibles d'être affectés de façon directe ou indirecte, positivement ou négativement par le Projet.

#### 4.1.2. Parties prenantes intéressées

Elles comprennent des individus ou des groupes dont les intérêts peuvent être affectés par le Projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet de quelque manière que ce soit.

#### 4.2. CATEGORIES DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes identifiées sont classées suivant plusieurs catégories observées dans les zones d'intervention du Projet (ZIP). Une distinction est faite entre les communautés impactées, qui subiront les impacts directs et indirects du projet, et les acteurs institutionnels, qui ont un rôle dans la gestion et l'approbation du projet, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3** : Répartition des Parties prenantes par Catégories

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégories de parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes Institutionnelles</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau sous régional et régional</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• UEMOA (Union Economique Monétaire Ouest Africaine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine est une organisation créée à Dakar (Sénégal) le 10 janvier 1994. Sa mission principale est l'intégration économique de ses huit états membres, grâce au renforcement de la compétitivité de ses activités. Son siège social se situe à Ouagadougou, au Burkina Faso.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• BAD (Banque Africaine de Développement) est le principal partenaire technique et financier du Mali dans le cadre du présent projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La BAD en qualité de partenaire technique et financier du projet, contrôle tout le cycle du projet sur le plan technique, financier et social environnemental. Elle veille et s'assure de la prise en compte des politiques de sauvegarde environnementale dans le cycle du projet. Elle vérifie la conformité environnementale du projet par rapport à la législation nationale et s'assure de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de bonification dans les rapports.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteurs institutionnels</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de Transport et des Infrastructures (MTI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure la maîtrise d'ouvrage du projet, représentant de l'Etat du Mali dans la supervision générale du projet.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de l'Economie et des Finances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• C'est le Ministère compétent pour les questions aux finances dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Il participe activement à l'indemnisation scrupuleuse des PAP par la mise à disposition des ressources financières</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de l'Environnement de</li> <li>• L'Assainissement et du Développement Durable (MEADD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est en chargé la protection de l'environnement et l'assainissement du cadre de vie des populations à travers ses différentes directions. Le permis environnemental de l'EIES est délivré par le Ministre en charge de l'Environnement.</li> </ul>

**Tableau 3** : Répartition des Parties prenantes par Catégories (suite)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de l'Energie et de l'Eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il intervient dans le volet réalisation des forages et électrification du projet à travers ses représentants locaux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de l'Agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il intervient dans l'indemnisation des coûts des cultures et des espèces à travers des textes.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de la Justice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il intervient dans la procédure de réinstallation des personnes affectées par le projet en cas de plainte.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de la Santé et de l'hygiène publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il intervient à travers les csréf, les CSCOM dans les activités de sensibilisation contre des maladies à corona virus, les IST, les MST et le VIH/SIDA</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il intervient à travers les collectivités territoriales dans l'organisation et la coordination des activités du projet en collaboration avec les autres acteurs au niveau communal</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il intervient dans l'indemnisation des PAP à travers la commission d'évaluation et de recensement, et la commission d'indemnisation.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de l'Education nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il est partie prenante au projet par la sécurisation des espaces scolaires à travers la construction des murs de clôture et des panneaux appropriés par le projet.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il est partie prenante au projet par la construction des centres multifonctionnels pour les femmes par le projet.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il intervient dans le respect des procédures de création d'emploi</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>ACTEURS TECHNIQUES</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction Nationale de l'Assainissement du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elle relève du MEADD, est l'administration compétence pour les procédures d'EIES au Mali. Elle se trouve au début et à la fin de la procédure d'EIES. Elle s'assure de la bonne exécution des recommandations issues de l'étude et participe pleinement au suivi et la surveillance des mesures environnementales des travaux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Unité de Gestion du Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elle s'occupe de la gestion technique, administrative et financière du projet au sein de la Direction Générale des Routes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction Générale des Routes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elle est l'entité qui représente L'Etat du Mali met en œuvre la politique des infrastructures de transport. Elle supervise le projet dans son entièreté.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction Générale de la Dette Publique</li> </ul>	<p>La Direction générale de la Dette et de l'Aide Publique a pour mission la conception, l'élaboration, la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'endettement public intérieur, extérieur et de gestion de l'Aide Publique au Développement et d'en assurer le suivi. A ce titre, elle est chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Concevoir et d'élaborer des plans et stratégies de la politique d'endettement public, intérieur et extérieur, et de l'Aide Publique au Développement ;</li> <li>Assurer la fixation des objectifs généraux du Gouvernement en matière d'endettement public intérieur et extérieur y compris la dette garantie par l'Etat ;</li> <li>Assurer la mise en place d'un système d'information du public, du marché financier et des partenaires au développement sur la politique d'endettement et la gestion de la dette publique ;</li> <li>Coordonner la renégociation des accords de prêts ;</li> <li>Assurer la gestion du portefeuille de la dette publique ;</li> <li>Coordonner l'élaboration des stratégies de dette publique.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction Générale des Transports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Direction générale des Transports a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière de transports routier, ferroviaire, maritime et fluvial, de veiller à en assurer l'exécution et d'assurer la coordination et le contrôle technique des</li> </ul>



	services extérieurs, régionaux, subrégionaux ...
<ul style="list-style-type: none"><li>• INSTAT (Institut National de la Statistique)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Est spécialiste dans la collecte, le traitement, et l'analyse des données sur la société malienne</li></ul>

Sources : DGR/ EIES du projet/Consultant

**Tableau 3** : Répartition des Parties prenantes par Catégories (suite)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARMDS (Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Services Publics)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elle est l'autorité compétente pour les recours gracieux. Elle fait respecter les procédures de passation des marchés publics</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• FER Fonds d'entretien routier (MTI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Fonds d'Entretien routier du Mali (FER-Mali) est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est chargé d'assurer le financement des travaux d'entretien routier et de contribuer à l'amélioration du niveau de service de la route. Ainsi, il a pour mission première, d'administrer les fonds destinés à l'entretien du réseau routier. Dans ce cadre, l'exécution des travaux est confiée au maître d'ouvrage délégué à travers la conclusion de conventions de financement entre le FER-Mali et ses différents partenaires</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• DFM (MTI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction des Finances et du Matériel du MTI s'occupe de toutes questions relatives aux finances et matériels du projet.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CPS Cellule de Planification et de Statistique du secteur Equipement, Transports et Communication du (MTI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La cellule de planification et de statistiques des Secteurs de l'Equipement, des Transports et de la Communication est un service public chargé de l'élaboration des documents de politiques et des études dans les secteurs de l'Equipement, Transport et Communication</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ANASER (Agence Nationale de la Sécurité Routière)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elle intervient dans l'information et la sensibilisation des usagers et des populations sur les dangers sur la route.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• DGPC (Direction Générale de la Protection Civile)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elle intervient en cas d'accident grave, d'incendie sur le chantier</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• DNH (Direction Nationale de l'Hydraulique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elle intervient dans le cadre de la réalisation et l'entretien des forages</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• DGEF (Direction Générale des Eaux et Forêts)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elle intervient dans la protection de la forêt et est l'administration compétente dans le volet plantation des arbres</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction Nationale de l'Emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'emploi à travers ses services régionaux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ANPE est un Établissement public national à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a pour mission de contribuer à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi</li> <li>• A ce titre, elle est chargée :</li> <li>• Procéder à la prospection, à la collecte des offres d'emploi auprès des employeurs et à la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi ;</li> <li>• D'assurer l'accueil, l'information et l'orientation des demandeurs d'emplois ;</li> <li>• De promouvoir l'auto emploi à travers l'information et l'orientation des futurs employeurs ;</li> <li>• De réaliser toutes les activités en relation avec les missions qui lui seraient confiées par l'Etat, les collectivités territoriales ou les établissements publics ;</li> <li>• De réaliser toutes études sur l'emploi et la formation professionnelle, de perfectionnement, de reconversion et d'insertion, etc.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CMTR (Conseil Malien des Transporteurs Routiers s'occupe du transport des marchandises)</li> </ul>	<p>Créé par la Loi n°04-40 du 13 août 2004, le CMTR est un Etablissement public national à Caractère professionnel, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Le Conseil malien des Transporteurs routiers a pour mission l'organisation et la représentation professionnelle des transporteurs routiers</p>

	maliens.
CMC : Conseil malien des chargeurs	<p>Le Conseil Malien des Chargeurs (CMC) est un établissement public à caractère professionnel qui joue un rôle crucial dans la facilitation du commerce au Mali. Créé en 1999, le CMC a pour mission de défendre les intérêts des chargeurs maliens tout au long de la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>Le CMC est dirigé par une équipe élue par les importateurs, exportateurs et transitaires agréés au Mali. La structure collabore étroitement avec les autorités nationales sur toutes les questions d'intérêt national.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Bureau d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Bureau d'études retenu assurera le contrôle de l'exécution des travaux. Ils doivent sensibiliser ses intervenants sur la protection de l'environnement, les mesures de santé et sécurité au travail. Il veille et fait le suivi contrôle des différents corps de métiers des travaux du projet.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Entreprise chargée des travaux d'exécution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Entreprise retenue exécutera les travaux selon les règles de l'art. Elle assurera la qualité des travaux. Elle respectera les clauses environnementales du projet qui constitue une partie intégrante du rapport EIES.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes intéressées : Acteurs communautaires et religieux</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Acteurs décentralisés (le Gouverneur, les Préfets, les Sous-Préfets)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au sein de cette pyramide se trouve le Gouverneur qui est le représentant de l'Etat, ensuite les préfets, et les sous-préfets au niveau communal. A ce titre, ils participent au projet dans les limites de leurs compétences</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Chefs religieux (Imams)</li> <li>Pasteurs/Prêtres)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ils sont des parties prenantes importantes dans la diffusion des messages de sensibilisation des populations locales du fait qu'ils jouissent d'une caution morale considérable auprès de leurs communautés respectives</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Autorités Locales (Elus, les services techniques locaux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les collectivités territoriales jouissent de la personnalité juridique de l'autonomie financière. Les élus représentent leur circonscription. A ce titre à travers la mairie, elles organisent et coordonnent la mise en œuvre du projet dans sa circonscription entre les différents acteurs.</li> <li>Les services interviennent dans leur domaine respectif dans la mise en œuvre du projet</li> </ul>

**Tableau 3** : Répartition des Parties prenantes par Catégories (suite)

<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes affectées : Personnes affectées par le Projet</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Populations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elles comprennent les Hommes, Femmes et les Groupes vulnérables Ces populations sont celles touchées par le projet dans les communes et les villages respectifs traversés par le projet</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes physiques impactées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hommes,</li> <li>Femmes,</li> <li>Groupes vulnérables,</li> <li>(PAP : toute personne physique ou morale touchée par la réinstallation en raison de la perte des actifs détenus au niveau individuel ou de la perte d'accès aux ressources ou aux équipements collectifs)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes ou groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cas de PAP souffrant de diabète et deux cas de handicapés physiques recensés dans le cadre du projet.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations féminines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ces associations qui œuvrent pour le développement économique de ses membres sont fortement sollicitées dans le cadre du présent projet Elles bénéficient dans chaque commune traversée de l'accompagnement à travers la réalisation des centres multifonctionnels dans le but d'assurer leur autonomisation financière</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations des jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les jeunes constituent la couche la plus active pour les travaux physiques A ce titre, ils sont sollicités par les entreprises pour la main d'œuvre locale</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités commerciales artisanales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les propriétaires d'entreprises et leur réseau de clients et de fournisseurs qui peuvent être affectés par tout changement de statut de l'entreprise,</li> <li>Les salariés des entreprises, dont certains n'ont pas de contrats écrits avec leur employeur.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les usagers de la route</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les tiers usagers de la route qui subissent des perturbations temporaires pendant les travaux de construction, ainsi qu'une amélioration du revêtement routier pendant l'exploitation.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Autres Acteurs intéressés</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ONG</li> <li>Les ONG de défense de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les ONG seront chargées de mener des campagnes de sensibilisation des différents acteurs populations, Bureau de contrôle, Entreprises, sous-traitants à s'approprier davantage des conditions d'exécution socio-environnementales et sanitaires du projet.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>PRESSE ET MEDIAS</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Presse et médias</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La presse et les médias peuvent sensibiliser au projet en fournissant des informations précises et opportunes.</li> </ul>

Sources : Consultant

### 4.3. VUE GENERALE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET

Les principaux enjeux environnementaux et sociaux liés au Projet sont les suivants :

- La présence de biens matériels (bâtis de divers usages, champs, ateliers, boutiques, ...) qui seront impactés par la réalisation du projet ;
- Les besoins socio-économiques importants des populations de la zone du Projet, en termes d'infrastructures de santé et d'éducation, d'accès routier, d'eau potable, d'emploi et d'activités économiques, qui génèrent des attentes parfois énormes à l'égard des bénéfices potentiels du Projet ;
- Les enjeux sanitaires et sécuritaires liées aux risques de propagation des IST, de la

**Programme d'Interconnexion des Routes Communautaires et de Facilitation des Transports – Phase-1 (Route Bougouni – Manankoro - Frontière Côte d'Ivoire pour le Mali).**

COVID 19 et du VIH/SIDA, ainsi qu'aux accidents de chantiers et de circulation, tant en phase de travaux qu'en phase d'exploitation de la route ;

- La production de déchets divers du fait des travaux du chantier d'aménagement de la route, des bases vies et de l'entretien des engins de Travaux.

#### **4.4. PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET**

Il s'agit essentiellement des parties prenantes suivantes :

- Personnes physiquement déplacées ;
- Personnes économiquement déplacées (personnes dont les terres ou les bâtis sont affectées par le Projet) ;
- Habitants des Villages voisins du Projet et ayant des biens susceptibles d'être affectés positivement par certains bénéfices du Projet et négativement par les impacts environnementaux et sociaux des phases construction et exploitation;
- Les personnes vulnérables : ce sont des personnes ou groupe de personnes en situation de faiblesse physique ou psychique (maladie, handicap, etc.) que la loi protège contre les excès commis en son contre en matière pénale ou sociale. Ces personnes peuvent être touchées de manière difforme ou plus désavantagée par le projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité. Elle mérite une attention particulière dans le cadre du projet.
- Migrants attirés par le projet, dans l'espoir d'obtenir un emploi avant le début de l'exécution des travaux ;
- Populations autochtones et allochtones dont le patrimoine culturel est affecté par le Projet ;
- Populations des villages qui serviront de main d'œuvre pendant la mise en œuvre du Projet;
- Personnes vulnérables : Personnes ou groupe vulnérables : personnes en situation de faiblesse physique ou psychique (maladie, handicap, etc.).

**Tableau 4** : Catégories des personnes affectées par les activités du projet

Catégories de parties prenantes affectées	Description de la situation
Personnes physiquement déplacées	Les propriétaires de maisons d'habitation
Personnes économiquement déplacées dans les villages dont une partie des terres/biens fait partie de l'emprise du projet	Les propriétaires terriens, les fermiers, les propriétaires de bâtis commerciaux, les propriétaires de terrains lotis, les exploitants agricoles, les planteurs, les propriétaires d'équipements, etc. Ces différentes catégories sont décrites en détail dans le PAR.
Habitants des Villages voisins du Projet et ayant des biens susceptibles d'être affectés positivement par certains bénéfices du Projet et négativement par les impacts environnementaux et sociaux des phases construction et exploitation	Villages voisins reliés aux localités traversées par la route
Personnes utilisant des ressources agricoles, foncières ou naturelles telles que les forêts/la diversité biologiques	Cas des populations exploitant les plantes médicinales ou alimentaires, les produits de chasse, etc.
Personnes ou groupe vulnérables : personnes en situation de faiblesse physique ou psychique (maladie, handicap, etc.)	Cas de PAP souffrant de diabète et deux cas de handicapés physiques recensés dans le cadre du projet.
Migrants attirés par le projet, dans l'espoir d'obtenir un emploi avant le début de l'exécution des travaux	Personnes valides de nationalité malienne ou non provenant des autres régions du pays, notamment les jeunes sans emploi attirés par la perspective d'un emploi et/ou d'une formation
Populations des villages avoisinants qui serviront de main d'œuvre pendant la mise en œuvre du Projet.	Les personnes valides provenant des autres villages des communes de Mali.

**Source** : Consultant (EIES et PAR)

**Groupes vulnérables impactés par le Projet**

Groupe	Analyse des sources et des caractéristiques de la vulnérabilité	Mesures à prendre pour assurer une consultation et une participation éclairée
<b>Personnes non scolarisées</b>	Le niveau d'alphabétisation de la population affectée par le projet Il est important de noter que la zone du Projet est essentiellement rurale et qui a la particularité d'avoir un taux significatif élevé d'analphabétisme. En effet, plus de 50% des exploitants agricoles de la zone d'intervention du projet sont analphabètes.	La stratégie de consultation et de diffusion d'information doit tenir compte de cet élément important et utiliser des supports adaptés à cette population cible en plus de la diffusion de textes écrits, qui demeure indispensable
Les femmes et les ménages dirigés une par femme	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les femmes affectées par le projet représentent 5,07% et 3,35% de situation inconnues selon les données du PAR. Une analyse de la situation a permis d'effectuer le tri et d'aboutir aux résultats suivants : Trois cas de vulnérabilité physique signalé ;</li> <li>◆ Aucun cas de vulnérabilité liée à l'âge ;</li> <li>◆ 14 cas de vulnérabilité liés au statut matrimonial ; 14 personnes avec un statut de veuf ou veuve ont été recensées. Elles sont Douze (12) sur le lot 1, un (01) sur le lot 2, un (01) sur le lot 3.</li> </ul>	Ces personnes ont déjà fait l'objet d'une attention particulière en faisant le tri. A l'exécution du projet, ces personnes bénéficieront une attention sur le plan économique et social par les différents instruments mis en œuvre.
Personnes vulnérables  Les personnes souffrant d'un handicap physique et/ou mental, ou d'un mauvais état de santé, personnes âgées et/ou chefs de ménage	Le cas des personnes souffrant d'handicap a été pris en compte plus haut L'âge (vulnérabilité sociale) : il s'agit des personnes de moins de 18 ans, des femmes de plus de 60 ans au moins et des hommes de 70 ans au moins. Toutefois, fort est de constater que l'âge ne permet pas à lui seul d'apprécier la vulnérabilité ;	

#### 4.5. PARTIES INTERESSEES PAR LE PROJET

Cette catégorie englobe par exemple les autorités gouvernementales nationales ou locales, les collectivités locales, les médias, les syndicats, les responsables religieux et coutumiers, les groupes et organisations de la société civile avec leurs intérêts spéciaux, les entreprises de BTP, les bureaux de contrôle, les concessionnaires, etc.

La coopération et la négociation avec les parties prenantes pendant toute la mise en œuvre du Projet nécessitent aussi l'identification des personnes au sein des groupes, qui agissent en tant que représentants légitimes de leurs groupes respectifs, c'est-à-dire les personnes auxquelles les membres du groupe ont confié leurs intérêts

**Tableau 5** : Parties Prenantes Intéressés par le Projet

Partie prenante	Nature de l'intérêt dans le Projet
Le Ministère de Transports et des Infrastructures (MTI)	Assure la maîtrise d'ouvrage, représentant de l'Etat dans la supervision générale du projet. A ce titre, il participe à toutes les phases du projet. Il participera par exemple au contrôle du respect des prescriptions techniques établies dans le cadre du projet.
Ministère de l'Environnement de L'Assainissement et du Développement Durable (MEADD)	Rôle de supervision environnementale et sociale, contrôle la bonne exécution du plan de surveillance et de suivi environnemental et social issu de l'EIES
Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)	Participe activement à l'indemnisation correcte des PAP par la libération des ressources financières
Ministère de l'Énergie et de l'Eau	Peut contribuer dans la réalisation des points d'eau et hydrauliques villageoises. Il participera à la réhabilitation des forages qui seront touchés par le projet
Ministère de l'Agriculture et de l'élevage	Participe dans l'évaluation des coûts précis d'indemnisation des cultures.
Ministère de la Justice	Peut intervenir dans la procédure de réinstallation/indemnisation en cas de plaintes non réglées à l'amiable par les différents comités installés.
Ministère de la Santé et de l'hygiène publique	Intervient dans le traitement et/ou le suivi des cas d'épidémies et des activités de sensibilisation contre les IST, le VIH/SIDA et d'autres aspects sanitaires pertinents.
Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (les collectivités décentralisées de la préfecture)	Les collectivités décentralisées participeront à l'identification des réalisations connexes et au suivi du PGES et du PARC / Appui à la résolution de problèmes dans leurs ressorts territoriaux.
Comité de suivi environnemental	Le comité est chargé du suivi de la mise en œuvre du PGES.
Entreprise Adjudicatrice du marché de construction de la route	Entreprise chargée des travaux d'aménagement de la route et par conséquent de la mise en œuvre de plusieurs mesures du PGES
MdC (Mission de contrôle)	Intervient dans la mise en œuvre du PGES et du PAR et le contrôle des travaux.
Syndicats transporteurs	Ils peuvent sensibiliser leurs membres sur la sécurité routière en phase de chantier et d'exploitation.
Les Organisations de la Société Civile (OCS)	Les OSC interviendront dans les activités de sensibilisation en direction des jeunes sur des thématiques comme les IST/SIDA, la planification familiale, les mutilations génitales féminines, COVID 19 et le paludisme, la sécurité routière et de la protection de l'environnement. Aussi, les reboisements pourraient être mis en œuvre par des ONG locales.

**Source** : Consultant (EIES et le PAR)



## V. PROGRAMME DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre de ce Projet, le processus d'engagement des parties prenantes a démarré depuis la phase préparatoire avec la diffusion de l'information et la consultation des personnes potentiellement affectées, précisément pendant la préparation des rapports d'EIES et du PAR. Cette approche participative, inclusive et nécessaire, sera poursuivie durant les phases de réalisation des travaux et d'exploitation.

### 5.1. PRINCIPES GENERAUX DES PARTIES PRENANTES

Le Projet conduira le programme d'engagement, en conformité avec les principes et procédures édictés par la réglementation nationale et les exigences de la BAD en la matière et dont les plus importants sont les suivants :

- Mener des consultations transparentes avec les communautés affectées, y compris les personnes et groupes vulnérables, afin de leur permettre de participer de manière libre (sans intimidation ou coercition), préalable et informée, aux décisions concernant la prévention ou la gestion des impacts environnementaux et sociaux du Projet ;
- Promouvoir un processus de consultation et de participation inclusif des communautés et autres parties intéressées, et leur permettre de faire entendre leurs préoccupations et attentes, en vue d'obtenir un large soutien ;
- Concevoir le processus d'engagement comme un programme de partage, de dialogue et de concertation, itératif pendant la durée de mise en œuvre du Projet ;
- Respecter les principes d'équité, de transparence et tenir compte des spécificités liées au genre et à la vulnérabilité ;
- Maintenir un dialogue franc avec les parties prenantes, sans discrimination ;
- Tenir compte des préoccupations et attentes des parties prenantes dans la gouvernance du Projet ;
- Définir un système efficace de gestion des feedbacks des parties prenantes ;
- Mettre en place un mécanisme performant de gestion des griefs et conflits ;
- Mettre en place un dispositif de prévention, d'atténuation et de prise en charge des violences, abus sexuels, exploitation et violences contre les enfants.

Le Projet se conformera à ces principaux généraux dans la mise en œuvre du processus d'engagement des parties prenantes, afin d'obtenir une bonne acceptabilité sociale, un soutien solide et une durabilité des ouvrages et autres résultats du Projet.

La démarche d'information et de consultation préalable entamée dans cette phase de conception est très appréciée par les acteurs institutionnels, communautaires et les collectivités territoriales consultées.

Par ailleurs, il est important de préciser que les questions de genre sont transversales et fondamentales dans la participation. L'un des principes fondamentaux de la participation stipule que toutes les parties prenantes légitimes doivent être entendues, en particulier les femmes et les groupes vulnérables généralement exclus. Les approches participatives peuvent contribuer à donner des pouvoirs aux femmes en veillant à ce que leurs points de vue, indépendamment de ceux des hommes, soient pris en compte, et en renforçant

les capacités des groupes de femmes et des autres organisations œuvrant à promouvoir l'équité de genre.

## **5.2. OUTILS ET METHODES DE CONSULTATION**

Il est essentiellement question dans cette section de présenter l'ensemble des outils à la disposition du Projet en matière d'engagement (information et consultation) de l'ensemble des parties prenantes, y compris les Personnes Affectées par le Projet.

### **5.2.1. Objectifs globaux**

Les méthodes utilisées visent notamment à satisfaire aux objectifs exprimés par les règles internationales appliquées par le Projet, à savoir :

Établir un dialogue constructif entre le promoteur du Projet, les communautés affectées et les autres parties concernées tout au long du cycle du Projet ;

Engager les parties prenantes dans le processus de divulgation de l'information et de consultation d'une manière adéquate et efficace au long du cycle du Projet, en conformité avec les principes de participation publique, de non-discrimination et de clarté ;

Garantir que les parties prenantes concernées, y compris les groupes marginalisés du fait du genre, de la vulnérabilité, de la pauvreté, de leur profil éducatif et d'autres éléments de marginalité sociale, disposent d'un accès équitable à l'information et de la possibilité de faire connaître leurs opinions et préoccupations, et que ces dernières sont formellement prises en compte dans les décisions relatives au Projet ;

Examiner et évaluer la qualité du processus d'engagement éventuellement entrepris par des tiers pour le compte du Projet.

Toutes les réunions et autres activités de consultation auront une traçabilité et seront conservés dans les archives par le Projet et pourront être mises à la disposition de tierces parties pour audit ou autre besoin utile.

### **5.2.2. Réunions publiques d'information et de consultation**

La réunion publique d'information est l'un des outils les plus utilisés en matière d'information et de consultation du public dans le cadre d'un projet tel que celui considéré ici. Une telle réunion fait l'objet d'une publicité préalable par voie de presse, d'affichage local, de Web, de radio, et aussi en utilisant les relais administratifs dans les villages que sont les chefs coutumiers et/ou religieux. Ces réunions sont souvent relativement formelles car un certain ordre doit être préservé compte tenu de l'assistance généralement nombreuse. Elles se déroulent en général de la manière suivante :

- Ouverture, présentations, et introduction de l'objet de la réunion par les autorités locales ;
- Présentations du promoteur du projet (par exemple de certains aspects techniques du projet, de l'étude d'impact, ou du plan d'action de réinstallation), éventuellement assisté par les consultants spécialisés qui ont préparé ces études ;
- Débat, questions, discussions ;

Synthèse et clôture par les autorités locales. La réunion publique présente les avantages suivants :

Elle contribue de la clarté nécessaire aux actions d'engagement avec les parties prenantes : en effet, chacun peut entendre et exprimer ses opinions sans tabou ;

Elle a l'avantage d'atteindre un public important et suscite beaucoup d'engouement ;

Elle a l'avantage de propager des messages simples à une assistance variée. Par contre, les réunions publiques présentent également un certain nombre d'inconvénient qui font qu'elles doivent être soigneusement préparées et organisées, et aussi qu'elles ne peuvent pas être utilisées comme l'unique outil de consultation dans un plan d'engagement.

Ces inconvénients et risques sont notamment les suivants :

La réunion publique peut échapper au contrôle du promoteur si par la participation effective de tous les présents est difficile à obtenir,

Dans la pratique ce sont certains leaders qui vont généralement prendre la parole, voire monopoliser le débat, alors que les vulnérables, les jeunes, ou les femmes peuvent éprouver des difficultés à se faire entendre dans ce type d'événements.

En résumé, la réunion publique d'information est un outil indispensable car elle apporte la clarté nécessaire à la divulgation de l'information (tout le monde entend) mais, elle doit être complétée par d'autres outils pour permettre une réelle consultation inclusive et à double sens (tout le monde ne se fait pas entendre).

Les réunions publiques d'information seront utilisées avec les catégories suivantes de parties prenantes :

- Personnes affectées par le Projet ;
- Organisations de la société civile ;
- Résidents des villages voisins du Projet affectés directement ;
- Entrepreneurs et autres représentants du secteur privé susceptibles d'être intéressés par le Projet.

### **5.2.3. Journées des portes ouvertes**

La journée porte ouverte est une consultation autour de projets susceptibles d'être source de controverse. Cette méthode consiste :

Pendant deux à trois jours, le projet organise un point d'information dans un lieu déterminé auquel le public peut accéder librement ;

Des documents, graphiques, vidéos, photos, cartes, affiches, présentations sont disposés au cours de ce point d'information et sont mis à la disposition des participants, qui peuvent circuler librement entre les panneaux d'affichage ou suivre des vidéos ou présentations sur ordinateurs sous la conduite de représentants du projet ;

Le personnel du projet est présent (entre 3 à 4 personnes) et contribue à guider les visiteurs, présenter les informations et matériaux disponibles, et à répondre aux questions éventuelles ;

Les passages des membres du public sont consignés dans un registre (nominatif, sauf si la personne concernée s'y oppose), de même que leurs questions ou préoccupations, voire plaintes ;

Dans le cas où le personnel présent ne peut répondre une question, celle-ci est consignée pour qu'une réponse puisse lui être apportée plus tard ;

Le point d'information peut être mis en place dans un bureau de l'administration ou ailleurs. La mise du point d'information sur le site est notifiée aux populations par toutes les voies appropriées (presse, radio, réseaux sociaux, affichage, communication directe dans les villages) ;

La journée est documentée par des photos, vidéos et registres qui doivent faire l'objet 'une synthèse permettant de faire ressortir les principales préoccupations des populations et les réponses apportées ou demeurant à apporter ;

Cette méthode permet d'éviter les principaux inconvénients des réunions publiques. Il est vivement recommandé que la journée porte ouverte soit organisée en plus des réunions publiques.

#### **5.2.4. Réunions et ateliers**

L'atelier de travail est une méthode de consultation destinée essentiellement aux cadres de l'Administration publique ou d'ONG. Elle consiste à travailler pendant une demi-journée à une journée sur une question spécifique posée à l'initiative du Projet, et sur lequel le Projet souhaite obtenir les points de vue des cadres de l'Administration et/ou d'autres parties prenantes. Dans le processus de conception, d'exécution et de suivi du projet, les réunions, ateliers et séminaires sont des outils d'information et de participation utilisés. Depuis la phase de conception, des réunions sont tenues avec certaines parties prenantes, notamment les consultants en charge de la réalisation des études techniques (bureau NOVEC-Mali-sas), les parties prenantes gouvernementales (le Ministère de Transports et des Infrastructures (MTI), la Direction Générale des Routes, L'UGP au sein du MTI, etc.).

Les rencontres et ateliers organisés ont permis d'identifier les parties prenantes à consulter, de partager les résultats de ces études, de recueillir les rétroactions des parties prenantes et de les intégrer dans le but d'améliorer les approches et options retenues. A titre d'exemples, sont mentionnées ci-après des thématiques sur lesquelles des ateliers de travail et de consultation pourraient être organisés dans le cadre du présent Projet avec des thématiques bien précises

Les ateliers peuvent également être utilisés pour améliorer la connaissance des cadres locaux de l'Administration sur un point spécifique, par exemple l'EIES ou le PAR.

#### **5.2.5. Entretiens individuels**

Cette technique consiste à tenir des rencontres individuelles. L'avantage de cette technique reste le contact direct qu'elle offre à la partie prenante avec son interlocuteur, un cadre propice qui lui permet d'exprimer, de façon libre, ses avis, besoins, préoccupations, attentes et recommandations, et de les approfondir au besoin. Elle est souvent utilisée avec des catégories de parties prenantes comme les autorités administratives et locales, les personnes affectées (PAP), les services techniques déconcentrés de l'État, etc., parce qu'elle requiert beaucoup du temps et de ressources.

Cette méthode a été utilisée dans le cadre de la préparation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES), et du Plan d'Action de réinstallation (PAR). Elle permet de recueillir l'avis des parties prenantes affectées entre autres sur leurs choix et préférences, leur situation socioéconomique, et celui des autres parties intéressées devant

accompagner le Projet dans la gestion des impacts et risques sociaux et environnementaux.

### 5.2.6. Discussion en focus group

Les discussions en focus group consistent à réunir un petit groupe relativement homogène de 6 à 10 personnes et à les inviter à discuter autour d'un thème précis. En pratique, il s'agira par exemple de discuter sur une question comme la compensation destinée à un groupe spécifique, ou le choix d'activités de restauration des revenus prioritaires. Il peut également s'agir de présenter et discuter les modalités par lesquelles des entreprises locales peuvent accéder aux marchés du Projet, ou de discuter d'un thème précis avec des cadres de l'Administration, des représentants de la société civile, ou des représentants d'organisations à caractère religieux ou caritatif.

Dans un focus group, le facilitateur pose une série de questions aux personnes présentes, et note soigneusement les réponses. Les focus groups sont utiles pour recevoir les perceptions des parties prenantes sur un sujet donné. Cependant, il convient de prendre garde au fait que les personnes présentes dans un focus groupe ne sont pas nécessairement représentatives de l'ensemble de la population consultée (il peut, par exemple, s'agir des personnes qui avaient le temps d'assister, ce qui introduit un biais, ou de ceux qui ont la volonté de s'exprimer fortement sur un sujet donné, qui ne sont pas forcément représentatifs des vues des autres, etc.).

Les discussions en focus groups peuvent être utilisées en guise de stratégie de consultation sur des questions précises soulevées soit par le Projet, soit par certaines parties prenantes, par exemple un aspect de planification d'un site de réinstallation, ou les modalités d'accès aux marchés de construction ou autres du Projet. Elles peuvent aussi servir à consulter en vue de trancher entre deux options. Ces discussions de groupe constituent un complément très utile à la réunion publique, dont elles n'ont pas les inconvénients. . La pertinence de cette technique est qu'elle suscite et encourage l'expression des membres du groupe dans la diversité de leurs points de vue, qui peut déboucher sur des consensus engageant tout le monde

Les discussions en focus group seront notamment utilisées pour consulter les représentants des populations affectées sur les questions suivantes :

Modalités de compensation pour les diverses catégories de personnes affectées ;

- Activités de restauration des moyens d'existence ;
- Assistance aux personnes vulnérables (identification, nature des activités d'assistance).
- Les discussions en focus groupes seront également utilisées avec les catégories suivantes de parties prenantes :
- Cadres de l'Administration ;
- Organisations de la société civile ;
- Entrepreneurs et autres représentants du secteur privé susceptibles d'être intéressés par le Projet.

Dans le cadre des consultations antérieures réalisées (EIES et PAR) et celles menées pour la préparation de ce Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P), cette technique a été utilisée avec les communautés des localités concernées par le Projet

### **5.2.7. Point focal de liaison dans les localités**

Il est de bonne pratique pour un projet de ce type de créer un point focal de liaison facilement accessible, situé dans la zone du Projet, et assurant les missions suivantes :

Lieu de sensibilisation, en face-à-face individualisé, ou en réunions de groupe ;

Permet l'accompagnement des personnes dans la constitution des dossiers, notamment en vue des compensations ;

Constitue un « guichet unique » dans le sens où toutes les informations sont disponibles au même endroit et toutes les démarches relatives à la compensation peuvent être faites au même endroit (y compris réception et explication des offres de compensation, signature des accords de compensation, formalités diverses) ;

Constitue un lieu de réunion, par exemple pour le Comité de Suivi prévu par le PARC;

Sert pour la réception et le traitement des plaintes et réclamations.

Le principe du bureau de liaison est que les personnes affectées par le Projet n'ont pas besoin de se déplacer vers les multiples administrations concernées, mais que tous les services dont ces personnes ont besoin (information, plaintes, validation des documents, accès au crédit et préparation des divers dossiers nécessaires) peuvent être assurés dans un lieu unique. Le personnel de liaison du Projet est à la disposition des visiteurs aux heures ouvrables.

Le bureau de liaison permet de véhiculer l'information et d'organiser la consultation sous plusieurs formes : Entrevues en tête à tête (voir ci-dessus); Réunions en focus groupes ou similaires.

## **5.3. OUTILS ET METHODES DE DIFFUSION DE L'INFORMATION**

### **5.3.1. Niveau d'alphabétisation de la population de la zone du projet**

Il est important de noter que la zone du Projet est essentiellement rurale et qui a la particularité d'avoir un taux significatif élevé d'analphabétisme. En effet, plus de 50% des exploitants agricoles de la zone d'intervention du projet sont analphabètes. La stratégie de consultation et de diffusion de l'information doit tenir compte de cet élément important et utiliser des supports adaptés à cette population cible en plus de la diffusion de textes écrits, qui demeure indispensable.

### **5.3.2. Les médias**

Les médias sont des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre d'un Projet. Les impliquer dès le début de la conception du Projet permet d'avoir des relais valables pour la transmission et le partage de de l'information et dans un format adéquat. Il s'agit ici de la presse écrite, de la presse en ligne, de la presse orale (radios, télévisions, sites internet d'information).

Ils permettront au Projet de diffuser largement l'information à travers les canaux suivants :

- Émissions radiophoniques interactives ;
- Communiqués de presse ;
- Spots publicitaires ;
- Reportages sur le Projet et l'état d'avancement des activités ;
- Interviews avec les responsables du Projet ;
- Visites de presse (les chantiers du Projet).

Le Projet pourra établir des partenariats avec certaines maisons de presse au niveau local (radios communautaires), afin de renforcer sa stratégie de divulgation de l'information.

### **5.3.3. Les correspondances**

Cette méthode est souvent utilisée pour communiquer avec les acteurs institutionnels, c'est-à-dire non communautaires, tels que les autorités administratives et locales, les services techniques de l'État, les entreprises et bureaux de contrôle, les consultants et autres prestataires de services, etc.).

### **5.3.4. L'affichage**

Dans un souci de décentralisation de l'information et de la rendre accessible, l'affichage constitue un moyen efficace de communication que le Projet pourrait saisir. Il s'agira de s'accorder avec les parties prenantes, sur le choix d'endroits stratégiques et accessibles, où tous les communiqués sur le Projet (manifestations d'intérêt, recrutement, annonce, communiqué sur le recensement et la date butoir dans le cadre de la préparation du PAR, date de tenue des conciliations, de paiement des indemnités, début des travaux, etc.), seraient affichés dans un format et un langage, compréhensibles

### **5.3.5. Les visites des sites**

Les visites de sites organisées par le Projet en compagnie de certaines parties prenantes telles que les entreprises, bureaux de contrôles, consultants, les services techniques se poursuivront pendant la durée de préparation et de réalisation des travaux d'aménagement de la route Bougouni-Manankoro-Frontière Côte d'Ivoire (119 km) et de facilitation de transport sur le corridor Bamako-Bougouni-Odienné-San Pedro et des aménagements connexes prévus dans ce cadre.

Le Projet pourrait élargir ses visites des installations et de suivi des travaux aux représentants des communautés affectées, aux autorités administratives et locales, et autres parties prenantes intéressées, ce qui constitue un moyen important de renforcer leur participation et engagement.

La périodicité et les modalités pourraient être discutées et arrêtées de façon participative lors de réunions de consultation.

Le site Web de la DGR peut être une plateforme d'information aux parties prenantes. Les informations publiques peuvent être mises à jour régulièrement pour des internautes qui

cherchent des informations sur le projet. Une boîte à suggestion virtuelle sur le site permettra aux visiteurs de leur avis sur le projet.

Les feedbacks constituent le meilleur moyen pour une amélioration continue.

### **5.3.6. Entente sur l'indemnisation et accompagnement des PAP dans le PAR**

Le Plan d'Action de Réinstallation a été élaboré dans le cadre du projet, a défini les modalités de calcul des indemnités de chaque PAP sur la base des biens perdus conformément à la législation malienne en la matière. Les ententes sur les compensations ont été définies et validées par la partie nationale et sont en phase d'approbation au niveau de la Banque. Une fois validé, un programme de mise en œuvre du PAR, sera élaboré et communiqué aux PAP et aux autres acteurs impliqués dans le processus. La mise en œuvre du PAP sera accompagnée par un volet de renforcement des capacités des acteurs impliqués. Le projet soutiendra des mesures d'appui en sauvegarde sociale pour les PAP ainsi que des appuis institutionnels.

### **5.3.7. Mesures d'accompagnement des groupes vulnérables**

Les personnes vulnérables identifiées parmi les PAP bénéficieront d'une indemnité de vulnérabilité, afin de rendre facile leur réinstallation sociale, physique et économique. Elles bénéficieront aussi un appui supplémentaire lors des opérations de mesures de restauration des moyens de vie.

En effet, quatorze (14) cas de vulnérabilité liés au statut matrimonial ; 14 personnes avec un statut de veuf ou veuve ont été recensées. Elles sont Douze (12) sur le lot 1, un (01) sur le lot 2, un (01) sur le lot 3.

### **5.3.8. Mesures d'accompagnement des Femmes**

Les femmes sont au nombre de quarante-deux (42) sur 702 personnes enquêtées dans le lot 1. Elles sont quatorze (14) contre 293 hommes dans le lot 2 et enfin dans le lot 3, les femmes sont au nombre de 13 contre 150 hommes.

Les femmes de général et celles du milieu de rural en particulier, occupent une place prépondérante dans les foyers, dans la société tout simplement. Elles se trouvent au centre de préoccupation dans le cadre du projet. Le volet aménagement connexe contribue largement à la prise en compte des questions liées à l'autonomisation des femmes par la mise en œuvre des activités génératrices de revenus. A cet effet, le projet prévoit la construction des centres multifonctionnels, des forages, etc.

### **5.3.9. Calendrier d'exécution du P3P**

Le tableau 6 présente le plan de consultation publique pour les différentes phases et processus du Projet, visant à assurer la conformité tant à la réglementation malienne qu'aux exigences de la BAD.



**Tableau 6** : Consultation Publique, Information et Participation

Phase et processus	Activité de consultation	Divulgateion de l'information	Calendrier Indicatif	Responsabilité
<b>PRE-CONSTRUCTION ET CONSTRUCTION</b>				
Publication de la version finale de l'EIES, et du PAR	Publication des versions finales actualisées de l'EIES et PGES et PAR dans la zone du projet et à Bamako	Communiqué dans les journaux de place, au chef-lieu de région et dans les préfectures et sous-préfectures, mairies des communes traversées par le projet à et à Bamako	A partir du 30/11/2023	MTI
Publication de la version finale de l'EIES, et du PAR	Publication des versions finales actualisées de l'EIES et PGES et PAR dans la zone du projet et à Bamako	Communiqué dans les journaux de place, au chef-lieu de région et dans les mairies des communes traversées par le projet à et à Bamako	A partir du 30/11/2023	MTI et président de la commission d'évaluation
	Négociation des indemnités avec les PAP et établissement des procès-verbaux pour la première tranche (biens agricoles).	Communiqué à la radio et affichage	31/08/2024	MTI et président de la commission d'indemnisation
Mise en œuvre du PAR	Affichage d'entente avec les autorités locales de la liste des PAP dans chaque localité et ouverture d'un cahier dans chacune de ses localités pour réceptionner les observations/ corrections	Liste des PAP dans chaque localité et ouverture des cahiers pour réceptionner les plaintes	30/09/2024	Préfecture, Mairie et MTI
	Indemnité des PAP et signatures des attestations et bulletins de paie pour la deuxième tranche (bâties et commerces)	Communiqué à la radio et affichage	31/12/2024	MTI, Ministère des Finances, commission d'indemnisation

**Nota Bene :**

Les documents de sauvegarde environnementale sont actuellement en cours de finalisation et leur achèvement et validation sont prévus pour mi-novembre 2023 et leur publication en fin novembre 2023 ;

L'élaboration par le MTI et l'approbation en réunion interministérielle, puis la validation et la signature du Décret déclarant les travaux d'Utilité Publics sont réalisées avant le 28 février 2024

La mise en place de la Commission de recensement et d'évaluation ainsi que l'établissement de la liste définitive des PAPs pourront être achevés en fin mai 2024 ;

Le démarrage des travaux de la Commission d'indemnisation, y compris la négociation des indemnités avec les PAP et l'établissement des procès-verbaux pour la première tranche (biens agricoles) pourront être réalisés avant le 31 août 2024 ;

L'affichage d'entente avec les autorités locales de la liste des PAP dans chaque localité ainsi que l'ouverture d'un cahier dans chacune de ses localités pour réceptionner les observations/ corrections seront réalisés avant le 30 septembre 2024 ;

L'indemnisation des PAP et la signature des attestations et bulletins de paie pour la deuxième tranche (bâtis et commerces) pourront être bouclés avant le 31 décembre 2024.

**Tableau 7 : Actions d'engagement avec les Parties Prenantes**

N°	Objectifs de l'engagement	Partie responsable	Parties prenantes	Stratégie de participation
	Participation à la préparation du projet	Communiquer sur le but du projet, la zone de couverture du projet, la nature et la durée des travaux, prendre en charge la mise en œuvre du projet.	Acteurs gouvernementaux Nationaux et locaux	La proactivité dans le processus de mise en œuvre du projet
	Participation à la préparation du projet	Communiquer sur le projet tout au long de la phase de mise en œuvre Participent au suivi des activités relatives à l'EIES, PAR, CGES et P3P	Organisations communautaires	L'état de mise en œuvre du projet
	Personnes ou groupes de personnes impactées par le projet	Défense de ses intérêts dans la mise en œuvre du projet	Communautés affectées	Apporter des changements au projet par rapport aux impacts inattendus Résolution des plaintes
	Participation dans le suivi des mesures préconisées	Assurer la défense des intérêts de la société	ONG/ OSC	Mise à jour participative dans le projet
	Participation au volet sensibilisation	Assurer une meilleure diffusion des informations relatives au P3P	Autorités traditionnelles	Mise à jour participative dans le projet

**Tableau 7 : Actions d'engagement avec les Parties Prenantes (suite)**

N°	Objectifs de l'engagement	Partie responsable	Parties prenantes	Stratégie de participation
	Personnes ou groupe de personnes souffrant d'handicap affecté par le projet.	Contribution dans le projet aux mesures spécifiques les concernant.	Groupes vulnérables	Apporter des changements, des résolutions des plaintes.
	Mise à jour de la liste des PP (incluant les nouvelles PP-nouveaux groupes vulnérables).	Suivi sur le pont de l'engagement des PP dans les rapports périodiques.	Mission de Contrôle / consultants	Un engagement continu dans la Planification de la période et de la fréquence des interactions pendant le projet.
	Exécution des activités à réaliser.	Faire le pont de l'engagement des PP dans les rapports périodiques.	Entrepreneurs	Faire le pont de l'engagement des PP dans les rapports périodiques.
	Diffusion de l'information continue pendant le projet.	Assurer l'information tout au long du processus.	Médias	Suivre de l'évolution de la mise en œuvre des mesures d'atténuation, de bonification, des impacts et risques.

## VI. ÉCHÉANCES DE PROXIMITÉ AVEC LES P3P

Le processus participatif a été initié avec le souci de clarté, de transparence et de rigueur. Elle vise à : (i) rechercher une adaptation des actions de chacun de ces acteurs concernés par le projet ; (ii) favoriser l'implication dans le projet des populations riveraines ; (iii) créer un climat de confiance et de coopération

Dans le cadre de l'actualisation du PARC en 25 janvier et février 2023, des enquêtes de terrain ainsi que des consultations publiques de proximité ont été organisées dans les villages où les populations seront impactées par les activités du projet.

Ce cadre a servi également d'échanges de proximité avec les parties prenantes au projet dans les différents villages concernés. L'objectif recherché par cette méthode c'est de permettre aux PP de donner leur avis sans aucune éventuelle influence des autorités politique ou administrative.

La méthode a consisté à réunir les parties prenantes de chaque village sur un espace au tour d'un certain nombre de points

Les points concernaient :

- Les impressions des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations/ contraintes/ attentes ;
- Les dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes ;
- Suggestions/recommandations.

Tableau 8 : Synthèse des points discutés

Les impressions des parties prenantes par rapport au projet	Préoccupations/ contraintes	Dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes	Attentes	Suggestions/recommandations
Les villages				
Le programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports BF-ML-CI / Bougouni-Manankoro-Frontière CI pour le Mali et les aménagements est unanimement bien accueilli par les P3P. i suscite un vif intérêt auprès de toutes les P3P	La non-réalisation du projet et de ses aménagements connexes	Le conseil de sage gérant les éventuels conflits sera renforcé pour la circonstance.	La réalisation du projet et de ses aménagements connexes.	Village de Dalabani construction des nouvelles de classes. La formation et l'information pour une meilleure appropriation du projet.
Le programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports BF-ML-CI / Bougouni-Manankoro-Frontière CI pour le Mali et les aménagements est unanimement bien accueilli par les P3P. i suscite un vif intérêt auprès de toutes les P3P	Problème d'eau et de raccordement aux villages voisins Début des travaux pendant l'hivernage au moment où les cultures fleurissent	Une commission ad hoc existe déjà	La réalisation du projet et de ses aménagements connexes.	Village de Kola-socoura construction des nouvelles de classes. Aménagement de quelques voies de raccordement au village
Le programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports BF-ML-CI / Bougouni-Manankoro-Frontière CI pour le Mali et les aménagements est unanimement bien accueilli par les P3P. i suscite un vif intérêt auprès de toutes les P3P	Conditions de vie précaires. Conditions de travail des femmes. La réalisation des aménagements connexes	Un comité sera créé pour la gestion des plaintes	La réalisation du projet et de ses aménagements connexes.	Village de Yandjibougou Construction des nouvelles de classes. L'existant est à la ruine. Une chambre de conservation des produits pour les femmes
Le programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports BF-ML-CI / Bougouni-Manankoro-Frontière CI pour le Mali et les aménagements est unanimement bien accueilli par les P3P. i suscite un vif intérêt auprès de toutes les P3P	La réalisation des aménagements connexes Problème d'accès au chef-lieu de commune	Un comité de gestion des conflits existe au sein du conseil villageois	La réalisation des aménagements prévus	Village de Dégne La réalisation de la voie d'accès au chef-lieu de commune Construction d'un centre de santé ou dotation et équipements de la maternité

Tableau 8 : Synthèse des points discutés (suite)

Les impressions des parties prenantes par rapport au projet	Préoccupations/ contraintes	Dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes	Attentes	Suggestions/recommandations
Le programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports BF-ML-CI / Bougouni-Manankoro-Frontière CI pour le Mali et les aménagements est unanimement bien accueilli par les P3P. i suscite un vif intérêt auprès de toutes les P3P	La réalisation des aménagements connexes	La mise en place d'un comité composé des notabilités pour le cas d'espèce.	La réalisation du projet	Village de Niazana Construction d'une maternité Accompagnement des femmes aux AGR
Le programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports BF-ML-CI / Bougouni-Manankoro-Frontière CI pour le Mali et les aménagements est unanimement bien accueilli par les P3P. i suscite un vif intérêt auprès de toutes les P3P	La réalisation des aménagements connexes prévus Accompagnement des femmes aux AGR	Le comité existant sera renforcé au moment opportun.	Que le projet soit réalisé	Village de Sirantjila Accompagnement des femmes aux AGR
Le programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports BF-ML-CI / Bougouni-Manankoro-Frontière CI pour le Mali et les aménagements est unanimement bien accueilli par les P3P. i suscite un vif intérêt auprès de toutes les P3P	La réhabilitation de l'école de Banco socoura Un forage	Un comité sera mis en place	La réalisation du projet	Accompagnement des femmes aux AGR
Le programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports BF-ML-CI / Bougouni-Manankoro-Frontière CI pour le Mali et les aménagements est unanimement bien accueilli par les P3P. i suscite un vif intérêt auprès de toutes les P3P	La réalisation du projet et des aménagements connexes prévus	Un comité sera mis en place	La réalisation du projet	Village de Garalo L'accompagnement du projet pour les jeunes de Garalo en termes de projets

Tableau 8 : Synthèse des points discutés (suite)

Les impressions des parties prenantes par rapport au projet	Préoccupations/ contraintes	Dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes	Attentes	Suggestions/recommandations
Le programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports BF-ML-CI / Bougouni-Manankoro-Frontière CI pour le Mali et les aménagements est unanimement bien accueilli par les P3P. i suscite un vif intérêt auprès de toutes les P3P	La réalisation du projet et des aménagements connexes prévus à temps	Une liste des membres sera communiquée au moment venu	La réalisation du projet	Village de Tanhala Accompagnement des femmes aux AGR
Le programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports BF-ML-CI / Bougouni-Manankoro-Frontière CI pour le Mali et les aménagements est unanimement bien accueilli par les P3P. i suscite un vif intérêt auprès de toutes les P3P	Que les populations soient informées à temps Que les travaux ne coïncident pas avec l'hivernage	Le comité existant sera renforcé	La réalisation du projet	Village de Kodjougou L'accompagnement du projet pour l'amélioration des conditions de vie des populations La formation des membres du comité de gestion de plaintes pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle
Le programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports BF-ML-CI / Bougouni-Manankoro-Frontière CI pour le Mali et les aménagements est unanimement bien accueilli par les P3P. i suscite un vif intérêt auprès de toutes les P3P	Le début des travaux c'est-à-dire l'arrivée des machines	Un comité sera créé uniquement pour le projet.	Le recrutement des jeunes du village pendant les travaux	Village de Tiécoumla L'accompagnement du projet par le financement des équipements agricoles
Le programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports BF-ML-CI / Bougouni-Manankoro-Frontière CI pour le Mali et les aménagements est unanimement bien accueilli par les P3P. i suscite un vif intérêt auprès de toutes les P3P	La non-exécution du projet L'indemnisation de nos biens affectés et la prise en compte de nos besoins	Le comité sera opérationnel au moment venu	L'emploi de la jeunesse pendant les travaux	La formation des P3P à leurs droits et devoirs

Tableau 8 : Synthèse des points discutés (suite)

Les impressions des parties prenantes par rapport au projet	Préoccupations/ contraintes	Dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes	Attentes	Suggestions/recommandations
Le programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports BF-ML-CI / Bougouni-Manankoro-Frontière CI pour le Mali et les aménagements est unanimement bien accueilli par les P3P. i suscite un vif intérêt auprès de toutes les P3P	Le retard dans les travaux	Le comité existant fera le travail	La réalisation du projet et de ses aménagements connexes.	Village de Dioissan La formation des P3P aux nouvelles techniques agricoles, la maîtrise du calendrier agricole compte tenu du changement climatique
Le programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports BF-ML-CI / Bougouni-Manankoro-Frontière CI pour le Mali et les aménagements est unanimement bien accueilli par les P3P. i suscite un vif intérêt auprès de toutes les P3P	Trop de temps avant le démarrage des travaux	Un comité ad hoc sera créé	Le recrutement de la main d'œuvre locale dans la couche juvénile	La réalisation des aménagements connexes annoncés dans Manankoro et dans toute commune de SIBIRILA

## VII. MISE EN ŒUVRE DU P3P

### 7.1. CADRE ORGANISATIONNEL D'EXÉCUTION DU P3P

L'exécution du P3P est placée sous la responsabilité du Ministère de Transports et des Infrastructures, promoteur du Projet, qui affectera au moins un agent, basé localement, à l'organisation des actions de consultation, de gestion des plaintes, et d'animation du Bureau de Liaison quand ce dernier sera établi au sein de la base vie mise en place par l'entreprise générale.

L'agent nommé doit avoir une solide expérience dans la communication, la mobilisation des parties prenantes, et le processus d'approche participative.

Il pourra être assisté par une équipe pluridisciplinaire du projet dans la mise en œuvre du P3P, l'opérationnalisation du mécanisme des gestions des plaintes, la gestion des retours d'informations.

Pour ce faire :

Une plateforme d'échange sera créée pour les informations relatives au projet et régulièrement mise en jour.

La création d'adresse email et des numéros de téléphones pour la gestion du projet doit être faite.

La gestion des informations du système d'enregistrement et de suivi des plaintes

Le budget du P3P couvrira l'ensemble des activités citées ci-haut

### 7.2. SUIVI ET PRODUCTION DE RAPPORTS

#### 7.2.1. Suivi de la mise en œuvre du P3P

Le suivi des actions de participation sera interne, et concernera les principaux indicateurs suivants :

- Nombre de réunions de toutes natures tenues dans le mois ;
- Nombre cumulé de participants ;
- Problèmes spécifiques soulevés par les participants aux réunions ;
- Nombre d'incidents communautaires (type blocage d'accès de chantier, manifestation, etc.) dans le mois, la durée de ces incidents, nombre de personnes impliquées, avec analyse des causes et description des actions prises pour résoudre l'incident ;
- Plaintes :
- Établissement de catégories simples permettant de classer les plaintes, par exemple compensation, emploi, nuisances, autres (à adapter en fonction des plaintes effectivement reçues) ;
- Nombre de plaintes ouvertes dans le mois par catégorie ;
- Nombre de plaintes fermées en première instance dans le mois par catégorie ;
- Délai moyen de résolution et évolution ;
- Nombre de plaintes soumises au second échelon pour médiation par catégorie ;



- Nombre de plaintes fermées suite à médiation par catégorie ;
- Nombre de plaintes donnant lieu à une procédure judiciaire en cours.

### 7.2.2. Rapports

Les rapports périodiques d'exécution suivants seront préparés mensuellement et trimestriellement afin de permettre une analyse en termes d'efficacité des actions entreprises, d'enseignements à tirer, et d'actions correctives éventuelles.

Le rapport mensuel de suivi environnemental de consultation (maximum 03 pages), seront intégrés dans le rapport de suivi environnemental et social, sur la base d'un plan type à élaborer en début d'exécution, et incluant les indicateurs ci-dessus sous forme de tableau.

Le rapport trimestriel de suivi interne des activités de consultation (maximum 10 pages) recoupe les informations issues des rapports mensuels en faisant une analyse des actions, des non conformités et d'actions correctives.

### 7.2.3. Actualisation du présent P3P

Le présent P3P pourra être actualisé si cela se justifie compte tenu de changements législatifs, de modification dans l'organisation du Projet, ou en fonction des leçons tirées de la pratique. Le P3P actualisé sera republié sur le site du Projet en lieu et place de la présente version initiale.

### 7.2.4. Rôles et responsabilités

Cette section du P3P fournit une description générale des entités responsables de l'engagement des parties prenantes et de leurs rôles et responsabilités respectifs.

### 7.2.5. Rôles potentiels des Équipes du Projet

**Tableau 9 : Rôle et responsabilité des différentes équipes**

Entités	Responsabilité
(DGR, UGP, DGT, FER)	Assure la maîtrise d'ouvrage, représentant de l'État dans la supervision générale du projet. A ce titre, il participe à toutes les phases du projet. il participera par exemple au contrôle du respect des prescriptions techniques établies, des personnes affectées dans le cadre du projet. Par exemple, l'UGP aura comme mission dans la mise en œuvre de P3P : La mise en œuvre et la coordination des activités de participation des PP La supervision des activités du personnel d'appui en charge de l'engagement des PP Le suivi de la gestion des plaintes et des retours d'informations, de l'accès et de la diffusion de l'information sur les activités du projet
DNACPN	Rôle de supervision environnementale et sociale, contrôle la bonne exécution du plan de surveillance et de suivi environnemental et social issu de l'EIES, de la mise en œuvre du P3P
Entreprise Adjudicatrice du marché de construction de la route	Entreprise chargée des travaux d'aménagement de la route et par conséquent de la mise en œuvre de plusieurs mesures du PGES
MdC (Mission de contrôle)	Intervient dans la mise en œuvre du PGES et du PAR et le contrôle des travaux.
Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	Participe activement aux coûts relatifs aux activités du P3P

Entités	Responsabilité
Les Organisations de la Société Civile (OCS)	Les OSC interviendront dans les activités de sensibilisation en direction des jeunes sur des thématiques comme les IST/SIDA, la planification familiale, les mutilations génitales féminines, COVID 19 et le paludisme, la sécurité routière et de la protection de l'environnement. Aussi, les reboisements pourraient être mis en œuvre par des ONG locales.
Les leaders religieux	Peuvent intervenir dans la sensibilisation de la mise en œuvre du P3P
Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (les collectivités décentralisées de la préfecture)	Les collectivités décentralisées participeront à l'identification des réalisations connexes et au suivi du PGES et du PAR / du P3P Appui à la résolution de problèmes dans leurs ressorts territoriaux.

### 7.2.6. Le rôle potentiel des Autorités pendant le projet

Parties prenantes incluses dans la catégorie : Les Autorités seront invitées à apporter leur soutien au projet de diverses manières :

- Aider à fournir des informations aux personnes impactées, en particulier aux jeunes et aux femmes, sur les dangers qu'il y a à essayer de pénétrer dans des zones clôturées, des fosses d'emprunts, des carrières, des camps de travailleurs, ou à pénétrer dans des zones de travail pour des vols ou d'autres raisons.
- Fournir un soutien lors de la mise en œuvre des PAR.
- Conseiller sur la manière dont les zones d'emprunt utilisées par le projet pourraient être remises aux communautés locales tout en reconnaissant que ces caractéristiques représentent des sources de risques pour la santé et la sécurité des communautés (zones de reproduction du paludisme, risque de noyade) lorsqu'ils sont pleins pendant la saison des pluies.
- Aider à la mise en œuvre d'une campagne de sécurité routière visant à avertir les gens, en particulier les jeunes et les femmes, des risques liés à la sécurité routière pendant les opérations.
- Aider à mener à bien les enquêtes sur les accidents majeurs qui surviennent au cours des opérations, en liaison étroite avec la police et les autres autorités.
- Aider à la mise en œuvre des activités de restauration et de revégétalisation des sites.
- Aider à identifier les moyens de réutiliser l'excès de déchets produits pendant les travaux de construction afin de réduire au maximum les matériaux extraits des bancs d'emprunt.
- Surveiller les impacts E&S découlant du projet de manière participative conformément au PGSE du projet.

### 7.2.7. Activités de renforcement des capacités

Les sections ci-dessus ont décrit le rôle potentiel des autorités dans le projet. Il sera essentiel que ces acteurs disposent de capacités internes suffisantes pour pouvoir remplir efficacement leur rôle. L'objectif de cette section est de décrire la manière dont le projet entreprendra les activités de renforcement des capacités des parties prenantes.

Avant le début des activités de construction, les parties prenantes de la catégorie des Autorités ont été contactées par le Projet pour discuter de leur rôle, du type de soutien qui pourrait être nécessaire, de la manière dont ce soutien devrait être fourni, et convenir des représentants spécifiques (hommes et femmes) qui devraient être impliqués de façon active dans le processus. Ces actions de renforcement devront se poursuivre pendant les travaux en cours, notamment dans le domaine de la réinstallation des PAPs impactées.

### **7.2.8. Administration des ressources humaines**

- Le type d'activités de renforcement fournis par le projet reflètera les besoins spécifiques des parties prenantes et leur rôle.
- En plus de l'UGP, la mise en œuvre de P3P nécessitera le recrutement du personnel suivant :
- Un expert en communication sociale ayant une expertise aérée en matière de processus de participation, de mobilisation et de gestion des groupes vulnérables, engagements des PP;
- Un expert social/ genre ayant une expérience en matière de suivi de mécanisme de gestion de plainte, de mise en place de mesures de prévention, d'atténuation des risques et de prise en charge des violences, abus sexuel, et violences contre les enfants;
- Un expert en sauvegarde environnementale et sociale, avec expertise en gestion des aspects de santé, sécurité, hygiène (HSE);
- Un responsable en suivi-évaluation pour assister l'expert désigné pour la mise en œuvre du P3P.
- Les autres parties prenantes sont composées par :
- Les services techniques de l'État dans leur domaine respectif accompagnent dans le cadre de leur mission
- Les collectivités territoriales des communes bénéficiaires
- Les missions de contrôle
- Les entreprises chargées des travaux d'exécution
- Les organisations de la société civile, les ONG et les médias

### **7.3. BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU P3P**

Le budget de mise œuvre du P3P est estimé à 159 000 000 F CFA ;

Le tableau ci-dessus-ci donne les différentes rubriques.

**Tableau 10** : Budget de mise en œuvre du P3P

Désignation	Activités	Public cible	Responsabilité	Échéance	Coût estimatif
Phase préparatoire					
Diffusion du P3P	Publicité préalable par voie de presse, d'affichage local, de Web, de radio, et aussi en utilisant les relais administratifs dans les villages que sont les chefs coutumiers et/ou religieux.	Personnes affectées par le Projet ; Organisations de la société civile ; Résidents des villages voisins du Projet affectés directement ; Entrepreneurs et autres représentants du secteur privé susceptibles d'être intéressés par le Projet.	DGR	Après l'approbation du P3P	15 000 000
Ateliers de démarrage des activités	Réunions publiques d'information et de consultation Ouverture, présentations, et introduction de l'objet de la réunion par les autorités locales ; Présentations du promoteur du projet (par exemple de certains aspects techniques du projet, de l'étude d'impact, ou du plan d'action de réinstallation), éventuellement assisté par les consultants spécialisés qui ont préparé ces études ; Débat, questions, discussions ;	Ateliers de démarrage des activités	DGR	Avant le démarrage des activités	10 000 000
Renforcement des capacités	Séances de formation et appui institutionnel aux autorités administratives, services techniques et aux comités de gestion des plaintes et autres parties prenantes			Planifier avec les PP	30 000 000
Communication					
Communications avec les parties prenantes	Journées porte ouverte Réunions et ateliers Entretiens individuels Discussion en focus group Point focal de liaison dans les localités		DGR /consultant	Dès le démarrage et pendant toute la durée de mise en œuvre du projet	50 000 000
Communications avec les parties prenantes intéressées	Conception des supports de communication			Dès approbation du P3P	1 500 000
Mécanisme de gestion des plaintes/VBC/vas	Diffusion, mise en place des comités et frais de fonctionnement du MGP	DGR		Dès approbation du P3P	22 500 000
Suivi					
	Exploitation				
	Publication du rapport de suivi du P3P	DGR		Trimestriel	1 500 000 x4= 6Mx3=18 000 000
	Mise à jour du P3P	DGR		Trimestriel	1 000 000 x4= 4 Mx3= 12 000 000
<b>TOTAL</b>					<b>159 000 000 F CFA</b>

## VIII. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

### 8.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre des activités de mise en œuvre du projet, les parties prenantes, disposant d'intérêts parfois divergents, peuvent aboutir à des situations de conflits. La mise en œuvre du projet pourrait engendrer des conséquences négatives inattendues pouvant affecter les populations riveraines. De même plusieurs personnes ou biens peuvent être affectés pendant les travaux, n'ayant pas été recensés lors de l'élaboration des études. D'où la nécessité de mettre en place un mécanisme consensuel permettant de bien gérer les conflits potentiels liés au projet sur l'ensemble de sa zone d'intervention. Le mécanisme de gestion des plaintes et recours fait ainsi partie d'une série de mécanismes d'encadrement du processus qui visent à prévenir, neutraliser et résoudre les tensions et conflits entre le projet et les différentes parties prenantes pour parvenir aux résultats escomptés.

La mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) portant sur l'action du projet est une exigence liée à la gestion environnementale et sociale de celui-ci, notamment pour les projets comportant de la réinstallation de population. Ce mécanisme a donc pour objectif de mettre en place de manière formelle, le système de gestion des plaintes du projet en :

- fournissant des informations claires et succinctes, nécessaires à la compréhension aisée des différents éléments d'un MGP, par la description du cadre théorique ;
- définissant le mécanisme de réception, de traitement et de réponses aux réclamations ;
- définissant les étapes pour la mise en place d'un système de gestion des plaintes portant sur l'action du projet.

En effectuant le suivi et le reporting de la mise en œuvre du MGP à travers des rapports périodiques de mise en œuvre du PGES et les rapports de supervision. Ce suivi permet de dégager les tendances des plaintes et d'apporter au besoin des mesures correctives systémiques, pour l'ensemble du projet et ses étapes de mise en œuvre subséquentes.

Le MGP mettra également en place les ressources et le cadre organisationnel nécessaires pour diffuser l'information du mécanisme auprès des populations, enregistrer et traiter toutes les doléances relatives aux activités du projet, ses résultats ou ses impacts. Ce mécanisme se veut rapide, efficace, participatif et accessible à toutes les parties prenantes, pour prévenir ou résoudre les conflits par négociation, dialogue, enquête conjointe etc. ou ultimement recours à l'action judiciaire.

Le mécanisme prendra en charge les plaintes qui se rapportent à la conformité du processus de mise en œuvre, des résultats et des impacts du projet aux engagements de nature législative (réglementation environnementale et sociale nationale), juridique (accord de don, contrats...), fiduciaire, technique, environnemental et social vis-à-vis des parties prenantes et du public. Le projet encouragera l'expression des plaintes honnêtes pour en tirer des leçons à capitaliser pour les interventions en cours et à venir. Le MGP sera proportionné aux risques et aux effets néfastes potentiels du projet.

### 8.1.1. Causes pressenties des conflits en lien avec le projet

Les retours d'expériences de certains projets ou des projets similaires, ainsi que les données de terrain recueillis dans les villages de la zone du projet sur les dynamiques de conflits ont permis d'identifier les causes de conflits pressenties en lien avec le projet au cours de la préparation de ce MGP ; celles-ci sont cependant non exhaustives. Des pistes de solutions sont proposées dans la plupart des cas, pour les prévenir, ou pour mieux traiter les plaintes qui pourraient en découler. Comme causes pressenties on notera les insatisfactions liées aux/à:

- systèmes de production qui peuvent être démantelés ;
- populations qui peuvent voir leurs moyens de production s'amenuiser ou perdre leurs sources de revenus ;
- l'environnement d'accueil qui peut être moins performant par rapport à leurs techniques de production, entraînant une plus forte compétition sur les ressources naturelles ;
- structures communautaires et des réseaux sociaux qui peuvent s'affaiblir ;
- groupes parentés qui peuvent se disperser ;
- l'identité culturelle, l'autorité traditionnelle et des possibilités d'entraide qui peuvent s'amoindrir ou se ruiner ;
- remise en cause des principes ou des modalités d'indemnisation des pertes subies ;
- différents impacts de la mise en œuvre du projet sur le bien-être des populations (nuisances);
- non-respect des us et coutumes de la zone.

Certains problèmes économiques, sociaux et environnementaux peuvent être préexistants au projet ou surgir pendant la réalisation des travaux, pouvant ainsi susciter diverses plaintes

### 8.1.2. Typologie des plaintes et griefs

Les plaintes peuvent être associées à la mise en œuvre du projet de façon générale, incluant les plaintes spécifiques aux travailleurs de chantier ou encore à la mise en œuvre du Plan d'action de réinstallation. Ainsi, différents types de plaintes et de conflits peuvent apparaître au cours de la mise en œuvre des activités du projet. En se basant sur les expériences des projets similaires, ces conflits peuvent découler des problèmes suivants :

- dégradation des espaces verts ;
- nuisances et perturbations des riverains par les travaux ;
- pollution liés à la gestion des déchets ou impact sur la santé des utilisateurs de ces produits ;
- déversement de déchets liquides ou solides dans le milieu naturel ;
- approvisionnement en eau potable dans les camps des ouvriers ;
- conditions de vie des ouvriers dans les camps des ouvriers ;
- non-respect du Code du Travail ;
- accidents ou incidents de chantier, arrivés au cours de travaux de construction de la

route, touchant le personnel de travail ou la population ;

- conflits sociaux liés à l'augmentation des inégalités sociales ou de genre ;
- Violences basées sur le genre (VBG);
- Violences contre les enfants (VCE)
- conséquence de la non-utilisation de la main d'œuvre locale ou frictions occasionnées par l'inobservation des us et coutumes des villages par les ouvriers.

Les plaintes spécifiques à la réinstallation peuvent porter sur les aspects suivants :

- erreur dans l'identification des PAP ;
- erreur dans l'évaluation des biens des PAP ;
- conflit sur la propriété d'un bien ou sur le titre de succession, à l'issue d'un divorce, conflits entre héritiers ;
- divergences dans l'acquisition et l'occupation des terres ;
- atteinte à une activité commerciale d'un riverain sans indemnisation adéquate;
- destruction des bâtis sans indemnisation adéquate ;
- mesures compensatoires jugées inadéquates par les PAP.
- la mise en place du MGP vise donc à doter la DGR et le projet d'un système souple, afin de faciliter la prise de décision dans la résolution des conflits, en vue de répondre aux urgences des plaintes qui sont liées à la réalisation des travaux.

En tout état de cause, les conflits et/ou les plaintes doivent être analysés en tenant compte de/du :

- leurs natures ;
- leurs causes ;
- des personnes affectées qui vivent la situation ;
- contexte dans lequel le conflit est né ;
- niveau de gravité de la plainte.

Afin d'éviter toute forme de représailles, le MGP admettra également le dépôt et l'examen de plaintes anonymes. Ainsi toute forme de résolution qui ne prend pas en compte ces spécificités peut être vouée à l'échec. C'est dans ce sens que la DGR met en place un mécanisme largement participatif pour mettre en confiance toutes les parties prenantes dans la résolution des conflits

## **8.2. ÉTAPES DE GESTION DES PLAINTES DU PROJET**

Le mécanisme de gestion des plaintes du projet, dans sa démarche fonctionnelle, se conduit selon six étapes qui permettent de répondre avec cohérence aux questions. Il s'agit de : l'accès et le dépôt de la plainte, l'accusé de réception, le tri et traitement, la descente sur le terrain pour vérification, le suivi et l'évaluation, le retour de l'information. L'ensemble de ces étapes constitue un système complet de gestion des réclamations.

De manière plus spécifique, ces six étapes doivent permettre de répondre aux questions suivantes :

- Accès à l'information et au MGP : Comment les usagers sont-ils informés de l'existence du système ? Comment les plaintes sont-elles reçues ? Y-a-t-il différentes modalités de

transmission (dépôt oral/écrit sur place, courrier, message téléphonique, texto, courriel/message électronique, médias, etc.) ;

- Tri et traitement : Comment les plaintes et réclamations sont-elles catégorisées, enregistrées et classées ? A qui sont-elles adressées ? Comment sont-elles traitées ;
- Accusé de réception : Fourni-t-on un accusé de réception ? Comment les réclamants sont-ils informés de l'avancement du traitement de leurs réclamations ;
- Vérification et action : Comment recueille-t-on l'information nécessaire pour la résolution de la réclamation ? Qui est en charge de mettre en œuvre l'action rectificative ;
- Suivi et évaluation : Quel est le système de suivi des plaintes ? Comment analyse-t-on les données relatives aux plaintes ;
- Retour d'information : Comment informe-t-on les utilisateurs du système des résultats et des mesures prises pour résoudre les plaintes ;

## **8.2.1. Organisation du mécanisme de gestion des plaintes**

### **8.2.1.1. Accès à l'information**

Les bénéficiaires seront sensibilisés sur le fonctionnement du MGP, lors de la présentation du comité local de gestion des plaintes (niveau I) et à l'occasion de la formation de renforcement des capacités des membres du comité du MGP de la DGR (niveau II). Ceci, pour éviter de vivre des scénarios de malhonnêteté où chaque PAP viendra avec un problème nouveau après la résolution du premier

### **8.2.1.2. Cadre organisationnel**

La gestion des plaintes sera intégrée dans les activités de la DGR. Elle fera partie des attributions des tâches et de la responsabilité dans l'équipe du projet. La gestion du mécanisme s'appuiera sur le comité local de gestion des plaintes (niveau I), le comité de gestion des plaintes de la DGR (niveau II).

### **8.2.1.3. Fonctionnalité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)**

#### **a) Approches à l'amicable**

La plaignant(e) de faire recours à la justice. Toutes les options de résolution à l'amicable sont à proposer par la DGR qui, peut solliciter si nécessaire, l'appui ou l'assistance des responsables des quartiers et des comités locaux de gestion des plaintes.

Le dialogue et la communication franche doivent servir de base pour éviter des insatisfactions dans la procédure de résolution.

Les réponses de la DGR seront adressées au plaignant sous la forme tableau 1, à laquelle le plaignant pourra signifier sa satisfaction ou non. Il est utile de rappeler que le recours au MGP demeure gratuit pour les plaignants, pour toutes les procédures de résolution à l'amicable.

Le MGP du projet s'organise en deux (02) niveaux, ce qui permet aussi de définir les organes de gestion à chaque niveau. Il s'agit des niveaux suivants :



Niveau I : le comité local de gestion des plaintes constitué du représentant de l'administration, de l'environnementaliste de la MDC, des responsables des comités de villages et des quartiers à raison de deux (2) représentants ;

Niveau II : le comité de gestion des plaintes au niveau de la DGR.

Procédure de gestion des plaintes à l'amiable

Les étapes clés qui composent la réception des plaintes à sa résolution au niveau de la DGR sont les suivantes

#### **8.2.1.4. Enregistrement/collectes des plaintes**

Les plaintes / réclamations seront réceptionnées au niveau du comité local de gestion des plaintes (niveau I), étant donné que la majorité des plaignants potentiels vivent le long de la route en travaux, et à la DGR pour celles dont les solutions ne seront pas trouvées au niveau du comité local.

Pour déposer leurs plaintes, les plaignants doivent s'adresser au représentant de l'Administration, à l'Environnementaliste de la MDC ou à l'un des membres du comité local niveau I au niveau de chaque village pour les populations riveraines ou directement à la MDC pour les travailleurs en utilisant les moyens de communication suivants :

Saisir par écrit (un SMS ou un Email) ou appel téléphonique ou verbalement. Les adresses e-mail ou les numéros téléphoniques pour les plaintes sont ceux des experts environnementalistes membres du comité du MGP de la DGR. Les plaignants qui ne savent ni lire ni écrire, pourront bénéficier de l'assistance d'une personne préalablement instruite pour l'enregistrement de leurs plaintes auprès des responsables des comités de villages et des quartiers afin de les transmettre à l'Environnementaliste de la MDC ou du représentant de l'Administration sur le chantier, dès qu'il est présent dans le village. Pour le respect de la confidentialité, les plaintes devront être déposée par une personne qui s'identifiera mais dont l'identité pourra, sur demande, être tenue secrète lors de l'investigation et de la résolution de la plainte.

Courrier formel ou électronique transmis à la DGR,

Appel téléphonique ou envoi d'un SMS au projet (par le numéro de l'Environnementaliste à qui une puce et un téléphone dédié à la gestion des plaintes sera mis à leur disposition ;

Réseaux sociaux en ligne pour des plaintes collectives ;

Auto saisine du Comité de gestion des plaintes.

#### **8.2.1.5. Tri et classification des plaintes après réception**

La validité des plaintes sera évaluée par le comité local de gestion des plaintes (niveau I) en fonction des engagements pris par le Projet, ses activités et les questions relevant de ses opérations.

Les plaintes liées aux violences basées sur le genre seront enregistrées et orientées vers le guichet unique géré par les ONGs qui seront recrutés au moment des travaux.

### **8.2.1.6. Accusé de réception et suivi de la plainte**

Les réclamations/plaintes transmises au comité local, via des appels téléphoniques et messageries (SMS ou Mail), même verbales, seront inscrites dans le registre des plaintes où un numéro sera donné ainsi que la date de dépôt de la plainte et traitées si elles sont jugées recevables.

Pour des plaintes jugées infondées ou non liées aux activités de mise en œuvre du Projet, le comité local (niveau I) se chargera d'informer et de fournir toutes les explications nécessaires au ou à la plaignant(e) sur les raisons de non-recevabilité de sa plainte.

Pour toute plainte réputée complexe, transmise par le comité local au comité de gestion des plaintes de la DGR, le ou la plaignant(e) recevra un accusé de réception dans les 48 heures suivant le dépôt de la plainte. Cet accusé de réception comportera les informations suivantes :

- le numéro de référence, la date et la signataire de la lettre d'accusé de réception ;
- la personne au sein de la DGR à qui le Coordonnateur oriente la plainte, avant l'examen par le comité de gestion des plaintes de la DGR pour suivi jusqu'à la résolution ;
- Le numéro de référence, la date et le signataire de la lettre proposant une résolution au premier point de contact ;
- Les étapes et le calendrier de résolution au cas où le ou la plaignant(e) n'est pas satisfait(e) de la proposition.
- Investigations et actions

Toute plainte jugée recevable fait l'objet d'un examen et d'une analyse approfondie.

Pour les plaintes jugées graves ou complexes pour lesquelles la solution n'a pas été trouvée par le comité local, le Chef de projet de la DGR enverra sur le terrain les membres du MGP de la DGR auxquels s'adjoindront les membres du comité local de gestion des plaintes (représentant de l'administration sur le terrain et la MDC pour les plaintes des travailleurs ; et des membres des comités de villages concernés pour les PAPs en ce qui concerne les biens affectés par le projet) pour analyser, déterminer les causes, les conséquences et les solutions possibles.

L'enquête se déroule suivant les étapes ci-dessous :

Descendre sur le site concerné par la plainte pour observer la situation sur le terrain, rencontrer, discuter avec toutes les parties concernées par la plainte pour recueillir leurs propositions de solutions, leurs différentes modalités de résolution de ladite plainte, leur faire des propositions concrètes et recueillir leurs préférences ;

Rédiger un Procès-verbal signé par toutes les parties, ou sera mentionné la solution retenue à l'amiable, de façon consensuelle et qui sera transmis au Coordonnateur du Projet.

La vérification et l'action sont sous la responsabilité de l'Environnementaliste. Les membres du comité des plaintes de la DGR pourraient en cas de besoin, se rendre sur le site du projet pour vérifier la mise en œuvre de la décision. Les délais ne devraient pas dépasser dix (10) jours.

Pour les autres types de plaintes( ex : biens affectés par le projet), le comité local de gestion des plaintes (niveau I) notamment, le représentant de l'Administration et l'Environnementaliste de la MDC, assistés par le chef du comité de village concerné ou son représentant en présence du plaignant se rendront sur le site concerné par la plainte, pour observer la situation sur le terrain et vérifier avec l'appui du Topographe de la MDC que les biens affectés sont effectivement dans l'emprise des travaux ou pas.

À la suite de cette vérification, les conclusions seront mentionnées sur la fiche n°1 sur laquelle il faudra ajouter le Chef de village, le représentant de l'administration et l'Environnementaliste de la MDC comme signataires.

Les plaintes à caractère sociales qui nécessitent l'intervention de l'Entreprise, seront inscrites à l'ordre du jour des réunions de chantiers après des visites contradictoires entre l'entreprise, le représentant de l'administration et l'Environnementaliste de la MDC et les plaignants pour juger de l'acceptabilité ou non de la réclamation.

Les conclusions de la réclamation validée seront renseignées sur la fiche n°1 amendée et consignées dans le PV de la réunion du chantier qui sera inséré dans le rapport mensuel de la MDC. Ces conclusions seront transmises au plaignant et le suivi sera assuré par le représentant de l'administration et l'Environnementaliste de la MDC.

Les solutions retenues seront transmises par le comité local au responsable hiérarchique (Coordonnateur du Projet BAD).

#### **8.2.1.7. Suivi et évaluation des plaintes**

Afin d'améliorer davantage ce processus, le suivi des réclamations est assuré directement par l'Expert sociale en collaboration avec l'expert E&S de la MDC.

Un rapport de suivi des plaintes sera élaboré mensuellement. Il pourra prendre la forme d'une synthèse des informations fournies par les indicateurs sélectionnés et d'une analyse des tendances qui se dessinent.

Les plaintes déposées et les suites qui leurs auront été réservées seront présentées dans le rapport trimestriel de l'Expert environnementaliste de la DGR. De plus, un rapport de synthèse annuel sera rédigé, il comprendra les statistiques et les commentaires nécessaires, ainsi que des propositions pour l'amélioration.

Les indicateurs suivants permettront le suivi-évaluation et l'amélioration de ce Mécanisme de Gestion des Plaintes.

- Nombre de plaintes reçues dans le mois ;
- Nature des plaintes reçues ;
- Nombre de plaintes résolues dans le mois ;
- Délai de réponse moyen après la réception des plaintes ;
- Nombre des plaintes reçues par appel téléphonique ;
- Nombre des plaintes reçues par SMS ;
- Nombre des plaintes reçues par messagerie électronique ;
- Nombre des plaintes non liées au projet au cours du mois ;
- Nombre de cas où les solutions ont donné lieu à des recours à la justice par les plaignants ;

- Nombre de résolués à l'amiable dans le mois ;
- Nombre de plaintes traitées dans les délais ;
- Nombre de réclamation en suspend à la fin de chaque mois ;
- Pourcentage de plaintes résolues par rapport aux plaintes reçues.

Tous les efforts seront entrepris pour tenter de régler les différends à l'amiable. Une fois que l'ensemble des protagonistes, (comité local niveau I et comité de gestion des plaintes de la DGR) se sera mis d'accord sur les solutions appropriées, une réponse à la plainte sera envoyée au plaignant.

Le retour d'information se fera directement du comité de gestion des plaintes de la DGR par téléphone, courrier électronique, par réponse écrite signée du Coordonnateur, au comité local de gestion des plaintes (niveau I) et au plaignant.

L'information fournie au plaignant constitue une assurance sur la prise en compte de sa doléance et aussi une quiétude dans l'attente du résultat ou de la solution.

En tout état de cause, des grandes actions de communication doivent être menées pour réussir à mettre en œuvre un mécanisme de gestion des plaintes.

L'absence de l'information sur l'existence et la mise en œuvre d'un mécanisme de gestion des plaintes est un grand danger pour le succès des travaux. L'information devrait permettre aux différentes parties prenantes de s'impliquer au mieux dans la conduite et la réussite des travaux.

#### **8.2.1.8. Clôture de la plainte**

Une fois, la solution satisfaisante pour le ou la plaignant(e) est trouvée, on procède à la clôture de la plainte. Un procès-verbal d'accord est signé par le Coordonnateur ou son représentant au siège du projet. Les autres différentes parties impliquées dans la résolution de la plainte contresignent le PV sur le site du projet en présence d'un membre du comité de gestion des plaintes qui effectue le déplacement. Le ou la plaignant(e) signe devant un témoin de son choix, un engagement de satisfaction qui sera daté et archivé au niveau du Projet.

#### **8.2.1.9. Dispositions administratives et recours à la justice**

Le recours aux tribunaux, bien qu'il ne soit pas recommandé pour le bon déroulement du projet (risque de blocage, d'arrêt des travaux, retards engendrés, etc..) demeure la solution de dernier recours en cas d'échec de la solution à l'amiable. Malheureusement, cette voie est souvent fastidieuse et coûteuse et finit par échouer à cause des procédures qui prennent des délais importants avant d'aboutir aux solutions. Dans certains cas, les plaignants abandonnent la procédure pour des raisons des délais et de rallonge de la procédure.

Il est aussi important de savoir que dans le cas de recours à la justice, les parties en conflit, ont très peu d'influence sur le mode de règlement des conflits. Les tribunaux, ne sont pas censés connaître les litiges portant sur des propriétés détenues de façon illégale. Ainsi, le mécanisme de résolution à l'amiable est toujours souhaité et vivement conseillé, car selon les dispositions administratives de recours à la justice, les frais de justice sont à la charge du plaignant, quelle que soit l'issue de la sentence. En dépit de ces écueils, rien ne doit empêcher les plaignants de recourir à la justice si cela est leur choix.



---

## IX. CONCLUSION

---

Le présent plan de participation des parties prenantes est un outil opérationnel pour garantir une participation constructive et une forte appropriation du processus de mise en œuvre du projet par les parties prenantes composées des populations bénéficiaires, des structures étatiques clés, des opérateurs, des consultants, des agences gouvernementales qui interviennent dans l'exécution des activités du projet.

Le P3P fait suite à l'élaboration du Cadre de gestion Environnementale et Sociale (CGES). Ce dernier souligne les engagements du Mali dans le respect des mesures de durabilité environnementale et sociale, sur les aspects d'intégration sociale et genre et de la réglementation en la matière du pays.

---

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

EIES du programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports BF-ML-CI / section Bougouni-Manankoro-Frontières CI pour le Mali.

PAR du programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports BF-ML-CI / section Bougouni-Manankoro-Frontières CI pour le Mali.

Cadre de Gestion environnementale et Sociale du programme d'interconnexion des routes communautaires et de facilitation des transports BF-ML-CI / section Bougouni-Manankoro-Frontières CI pour le Mali.

Projet d'aménagements et de bitumage de la route Lola- Frontière de Côte D'Ivoire 2018.

Renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures E&S des opérations financées par la BAD : Modules ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES date de présentation 28/02/2018.

---

**ANNEXES**

---

ANNEXE 1 : MODELE DE PV DE RÉUNIONS

ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE PLAINTÉ

ANNEXE 3 : PV DE RESOLUTION DES PLAINTES

ANNEXE 4 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE DALABANI c/ BOUGOUNI & LISTE DE PRÉSENCE

ANNEXE 5 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE KORO SOCOURA c/ KOLA & LISTE DE PRÉSENCE

ANNEXE 6 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE YANDJIBOUGOU c/ TIERMALA-BANIMONOTIE & LISTE DE PRÉSENCE

ANNEXE 7 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE DEGNE c/ TIERMALA-BANIMONOTIE & LISTE DE PRÉSENCE

ANNEXE 8 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE NIAZAN c/ TIERMALA-BANIMONOTIE & LISTE DE PRÉSENCE

ANNEXE 9 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE SIRANTJILA c/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE

ANNEXE 10 : DE RENCONTRE : PV VILLAGE DE BANKO c/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE

ANNEXE 11 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE GARALO c/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE

ANNEXE 12 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE TANHALA c/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE

ANNEXE 13 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE KODJOUGPU c/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE

ANNEXE 13 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE FOULALABA c/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE

ANNEXE 14 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE DIOSSAN / SIBIRILA & LISTE DE PRÉSENCE

ANNEXE 15 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE TIECOUMALA c/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE

ANNEXE 16 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE M'PAGNALA c/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE

ANNEXE 17 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE MANANKORO c/ SIRIBALA & LISTE DE PRÉSENCE

ANNEXE 18 : PHOTOS DES CONSULTATIONS



## **ANNEXE 1 : MODELE DE PV DE RÉUNION**

## PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOUGOUNI-MANANKORO-FRONTIERE COTE D'IVOIRE (119 km) ET DE FACILITATION DE TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BAMAKO-BOUGOUNI-ODIENNE-SAN PEDRO

### Procès-verbal de réunion avec la population dans le cadre de la préparation du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)

Village .....c/.....

La consultation publique s'est, tenue le ...../...../2023 à place publique du village.

**Ordre du jour** : consultation publique dans le cadre de l'élaboration du P3P

**Etaients présents** : (voir liste de présence en annexe)

La réunion a démarré à (heure) à XXh XX mn par les mots de bienvenue du Chef de village qui a salué l'équipe en charge de la consultation publique et lui a souhaité la bienvenue. Il a remercié la population du village pour sa mobilisation à cette réunion réservée aux Parties Prenantes relative à l'aménagement et le bitumage de la route Bougouni-Manankoro-Frontière du Burkina Faso (119 km). Il a exhorté la population à s'approprier des activités du projet.

Le Consultant en charge de la consultation publique après les interventions introductives du Chef de village a présenté le projet. À cet effet, il a expliqué que le projet est une initiative du Gouvernement de la République du Mali en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a ensuite rappelé que l'élaboration d'un plan participation des parties prenantes est un instrument exigé par le partenaire technique et financier qu'est la BAD.

Le consultant a rappelé les points qui feront l'objet d'échanges

- Les impressions des parties prenantes par rapport au projet
- Préoccupations/ contraintes/ attentes
- les dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes
- suggestions/recommandations

#### QUESTIONS/REPONSES

Questions quels sont vos avis sur le projet ?

Question : quelles sont vos préoccupations

Question : Quelles sont vos craintes ?

Questions : Quels sont les dispositifs mis en place pour la gestion des plaintes en cas de problème ?

Questions : quelles sont vos attentes ?

Suggestion/recommandations

Le chef de Village de .....

Le secrétaire de séance

## **ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE PLAINTE**

## FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES

Date : \_\_\_\_\_

Comité de plainte. Commune de : .....

Dossier N° : .....

### PLAINTES

Nom du plaignant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Bien affecté : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DE LA PLAINTES

.....  
.....  
.....  
.....

A..... le.....

\_\_\_\_\_  
Signature du plaignant

### OBSERVATION DE L'AUTORITÉ COUTUMIÈRE OU COLLECTIVITÉ LOCALE :

.....  
.....  
.....  
.....

A..... le.....

### **ANNEXE 3 : PV DE RESOLUTION DES PLAINTES**

**PROCES-VERBAL DE RESOLUTION DES PLAINTES**

Comité de plainte. Commune de :.....

Dossier N° :.....

Prénoms et Nom du plaignant : .....

Adresse :

\_\_\_\_\_

Commune : .....

**DESCRIPTION DE RESOLUTION DE LA PLAINTE**

.....  
.....  
.....

.....

A..... le.....

Signature du plaignant le .....

Prénoms et Nom / contact du témoin/plaignant présent

.....

**Signature du coordonnateur ou son représentant : le .....**

**Signature des différentes parties impliquées dans la résolution**

.....  
.....  
.....  
.....

A..... le.....

Signature du représentant du comité : .....

**ANNEXE 4 : PV DE RECONTRE : VILLAGE DE DALABANI c/ BOUGOUNI & LISTE DE PRÉSENCE**



ACTUALISATION DES ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU PROJET  
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOUGOUNI-MANANKORO FRONTIERE COTE D'IVOIRE (119 km) ET  
DE FACILITATION DE TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BAMAKO BOUGOUNI-ODIENNE-SAN PEDRO

Procès verbal de réunion avec la population dans le cadre de la préparation du Plan  
d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

Village de Dalabani c/Bougouni

La consultation publique s'est tenue le 25/01/2023 à Dalabani

Ordre du jour : consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PEPP

Etaient présents : (voir liste de présence en annexe)

La réunion a démarré à (heure) à 16h 45mn par les mots de bienvenue du Chef de village qui a salué l'équipe en charge de la consultation publique et lui a souhaité la bienvenue. Il a remercié la population du village pour sa mobilisation à cette réunion réservée aux Parties Prenantes relative à l'aménagement et le bitumage de la route Bougouni-Manankoro-Frontière du Burkina Faso (119 km). Il a exhorté la population à s'approprier des activités du projet.

Le Consultant en charge de la consultation publique après les interventions introductives du Chef de village a présenté le projet. À cet effet, il a expliqué que le projet est une initiative du Gouvernement de la République du Mali en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a, ensuite rappelé que l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes est un instrument exigé par le partenaire technique et financier qu'est la BAD.

Le consultant a rappelé les points qui feront l'objet d'échanges

- Les impressions des parties prenantes par rapport au projet
- Préoccupations/ contraintes/ attentes
- les dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes
- suggestions/recommandations

QUESTIONS/REPONSES

QUESTION Mr Z.DIAKITE

Quels sont les autres parties prenantes au projet ?

Consultant : toutes personnes physique ou morale touchées par les activités du projet sont considérées comme partie prenante par exemple des services techniques, des personnes qui ont perdu leurs biens, etc.

Question : K.DIAKITE

Nous avons un problème d'eau notamment un forage avec un bon débit, nous l'avons exprimé lors de la grande consultation publique tenue à Bougouni. Ce problème sera-t-il pris en compte lors de l'exécution du projet ?

Réponse : consultant

Un volet aménagement connexe prend en grande partie les soucis relatifs au problème de forage et le village de Dalabani est dans le lot.

Questions : quelles sont vos préoccupations par rapport à ce projet ?

Réponse : nous avons la même préoccupation c'est-à-dire la non-réalisation du projet.

Quelles sont vos craintes ?

Réponse : Nous craignons tous que les aménagements connexes prévus chez nous ne soient pas réalisés. Que toutes les personnes touchées soient indemnisées conformément aux textes.

Questions : Quels sont les dispositifs mis en place pour gestion des plaintes en cas de problème ?

Réponse : C. DIAKITE

Nous avons un conseil de sage en cas de conflit qui intervient. Nous allons renforcer ce dispositif.

Questions : quelles sont vos impressions ?

Réponse : de manière générale, les PP et la population de Dalabani adhèrent unanimement au projet dans son intégralité.

Questions : quelles sont vos attentes ?

Réponse : la réalisation du projet et des sous projets.

suggestion/recommandations

Nous recommandons de construire des nouvelles salles de classes.

Nous sommes à majorité analphabète, nous avons besoins de formation et d'information pour bien comprendre.

Le chef de Village de Dalabani



le secrétaire de séance



**N° VEC-MALL.SAS**  
Ingénieurs conseils

FORMULAIRE  
Liste de présence

FOR-023/PM2  
Version : 001  
Date : 01/06/2021  
Page 1/2

Date et heure: 25/06/2021 14h15

Activité: Consultation Publique d'élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes du Projet d'Aménagement de la route Bougouni-Manankoro-Frt-CI

Lieu: Dabiani - Manankoro

N°	PRENOMS ET NOMS	STRUCTURE	FONCTION	TEL/EMAIL	SIGNATURE
01	Doucou	Arakute	Président	75 81 11 14	[Signature]
02	Amou	Arakute	Président	76 33 13 69	[Signature]
03	Bloum	Arakute	Président	65 44 53 05	[Signature]
04	Katouka	Arakute	Président	70 41 81 31	[Signature]
05	Moua	Arakute	Président	70 99 70 64	[Signature]
06	Boumoua	Arakute	Président	94 42 10 52	[Signature]
07	Diako	Arakute	Président	73 12 83 37	[Signature]
08	Diako	Arakute	Président	61 49 77 87	[Signature]
09	Moua	Arakute	Président	79 11 04 61	[Signature]

Diffusion non maîtrisée

<b>NOVEG-MALI.SAS</b> <small>INGÉNIEURS CONSEILS</small>	<b>FORMULAIRE</b> Liste de présence	FOR-023/PM2 Version : 001 Date : 01/06/2021 Page 2/2
-------------------------------------------------------------	----------------------------------------	---------------------------------------------------------------

10	<i>Melamoni</i>	<i>Joukobe</i>	<i>Delabre</i>	<i>payson</i>	<i>7930460</i>	<i>Aut</i>
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
21						
22						

Diffusion non maîtrisée

**ANNEXE 5 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE KOLA SOCOURA c/ KOLA & LISTE DE PRÉSENCE**

ACTUALISATION DES ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU PROJET  
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOUGOUNI-MANANKORO-FRONTIERE COTE D'IVOIRE (119 km) ET  
DE FACILITATION DE TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BAMAKO-BOUGOUNI-ODIENNE-SAN PEDRO

Procès verbal de réunion avec la population dans le cadre de la préparation du Plan  
d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

Village de Kola-socoura c/Kola

La consultation publique s'est tenue le 26/01/2023 à kola socoura

Ordre du jour : consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PEPP

Etaient présents : (voir liste de présence en annexe)

La réunion a démarré à (heure) à 08h 10mn par les mots de bienvenue du Chef de village qui a salué l'équipe en charge de la consultation publique et lui a souhaité la bienvenue. Il a remercié la population du village pour sa mobilisation à cette réunion réservée aux Parties Prenantes relative à l'aménagement et le bitumage de la route Bougouni-Manankoro-Frontière du Burkina Faso (119 km). Il a exhorté la population à s'approprier des activités du projet.

Le Consultant en charge de la consultation publique après les interventions introductives du Chef de village a présenté le projet. À cet effet, il a expliqué que le projet est une initiative du Gouvernement de la République du Mali en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a, ensuite rappelé que l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes est un instrument exigé par le partenaire technique et financier qu'est la BAD.

Le consultant a rappelé les points qui feront l'objet d'échanges

- Les impressions des parties prenantes par rapport au projet
- Préoccupations/ contraintes/ attentes
- les dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes
- suggestions/recommandations

QUESTIONS/REPONSES

Questions quelles sont vos impressions ?

Réponse : Nous populations de de kola-socoura adhèrent au projet totalement.

Question : quelles sont vos préoccupations

Réponse : chef de village Nous avons un problème d'eau et un problème de raccordement aux villages environnants.

Question : Quelles sont vos craintes ?

Réponse : Nous craignons que les travaux commencent en saison des pluies au moment où nos cultures ont poussé.

Questions : Quels sont les dispositifs mis en place pour la gestion des plaintes en cas de problème ?

Réponse : M. COULIBALY

Nous avons mis en place une commission ad hoc pour gérer les cas de violence tout ordre

Questions : quelles sont vos attentes ?

Réponse : I. COULIBALY : Nous attendons la réalisation du projet et des sous-projets

suggestion/recommandations

Nous recommandons la construction des salles de classes.


La construction de quelques voies de raccordement aux villages voisins

Le chef de Village de Kola socoura



le secrétaire de séance



	FORMULAIRE	FOR-023/PM2
	Liste de présence	Version : 001 Date : 01/06/2021 Page 1/2

Date et heure: 26 Juin 2022 à 14h 30mn

Activité: Consultation Publique d'élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes du Projet d'Aménagement de la route Bougouni-Manankoro-Frt-CI

Lieu: kola-socoura / Kola Socoura

N°	PRENOMS ET NOMS	STRUCTURE	FONCTION	TEL/EMAIL	SIGNATURE
01	Toussaint Coulibaly	Kola Socoura	chef de village	FR 78 43 81	[Signature]
02	Yves Sangaré	''	substitut	FR 54 81 07	[Signature]
03	Dominique Sangaré	''	''	FR 45 04 37	[Signature]
04	Yves Coulibaly	''	''	FR 28 34 09	[Signature]
05	Seydou Coulibaly	''	''	FR 41 18 27	[Signature]
06					
07					
08					
09					

Diffusion non maîtrisée



**ANNEXE 6 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE YANDJIBOUGOU c/ TIERMALA-BANIMONOTIE &  
LISTE DE PRÉSENCE**

ACTUALISATION DES ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU PROJET  
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOUGOUNI-MANANKORO-FRONTIERE COTE D'IVOIRE (119 km) ET  
DE FACILITATION DE TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BAMAKO-BOUGOUNI-ODIENNE-SAN PEDRO

Procès verbal de réunion avec la population dans le cadre de la préparation du Plan  
d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

Village de yandjibougou c/Tiémala-Banimonoté

La consultation publique s'est, tenue le 26/01/2023 à place publique du village.

Ordre du jour : consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PEPP

Etaient présents : (voir liste de présence en annexe)

La réunion a démarré à (heure) à 13h 15mn par les mots de bienvenue du Chef de village qui a salué l'équipe en charge de la consultation publique et lui a souhaité la bienvenue. Il a remercié la population du village pour sa mobilisation à cette réunion réservé aux Parties Prenantes relative à l'aménagement et le bitumage de la route Bougouni-Manankoro-Frontière du Burkina Faso (119 km). Il a exhorté la population à s'approprier des activités du projet.

Le Consultant en charge de la consultation publique après les interventions introductives du Chef de village a présenté le projet. À cet effet, il a expliqué que le projet est une initiative du Gouvernement de la République du Mali en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a, ensuite rappelé que l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes est un instrument exigé par le partenaire technique et financier qu'est la BAD.

Le consultant a rappelé les points qui feront l'objet d'échanges

- Les impressions des parties prenantes par rapport au projet
- Préoccupations/ contraintes/ attentes
- les dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes
- suggestions/recommandations

QUESTIONS/REPONSES

Questions quelles sont vos impressions ?

Réponse : S. SANGARE

Nous pensons que la réalisation de ce projet va permettre le désenclavement de toute notre zone.

Question : quelles sont vos préoccupations

Réponse : D.SANGARE : nos préoccupations se résument aux conditions de vie précaires. Nos femmes sont fatiguées. Nous espérons que les aménagements connexes prévus dans notre village seront exécutés.

Question : Quelles sont vos craintes ?

Réponse : Nous craignons que les travaux ne soient réalisés après la route

Questions : Quels sont les dispositifs mis en place pour la gestion des plaintes en cas de problème ?

Nous allons mettre une commission composée du chef de village, l'imam et d'autres conseils du village

Questions : quelles sont vos attentes ?

Réponse : nous attendons la réalisation des aménagements prévus

suggestion/recommandations:

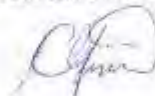
Nous recommandons la construction des salles de classes, notre école est à la ruine


Nous demandons une salle de conservation de produits agricoles pour nos femmes

Le chef de Village de Yadjibougou







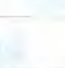


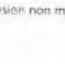


Le secrétaire de séance




	FORMULAIRE	FOR-023/PM2 Version : 001
	Liste de présence	Date : 01/06/2021 Page 1/2


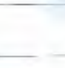



Date et heure: 01/06/2021 à 15h 15mn

Activité: Consultation Publique d'élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes du Projet d'Aménagement de la route Bougouni-Manankoro-Frt-CI  
Lieu: yandjibougou

N	PRENOMS ET NOMS	STRUCTURE	FONCTION	TEL/EMAIL	SIGNATURE
01	Amoussou Sangaré	Manankoro	Président Village	74 63 1 27	
02	Amoussou Sangaré	"	"	"	
03	Bouleyane Sangaré	"	"	"	
04	Walya	"	"	"	
05	Alou	"	"	"	
06	Abdoulass	"	"	7-466141	
07	Amadou	"	"	77 63 1 00	
08	Amadou	"	"	7-2014-07	
09	Amadou	"	"	7-04 173	
	Amadou	"	"	"	

Diffusion non maîtrisée

	FORMULAIRE	FOR-023/PM2 Version : 001
	Liste de présence	Date : 01/06/2021 Page 2/2

10	Amoussou Sangaré	Regne	présent		
11	Amoussou Sangaré	"	"	91 69 1074	
12	Amoussou Sangaré	"	"	"	
13	Amoussou Sangaré	"	"	7-48 30 00	
14	Amoussou Sangaré	"	"	"	
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					

Diffusion non maîtrisée

**ANNEXE 7 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE DEGNE c/ TIERMALA-BANIMONOTIE & LISTE DE PRÉSENCE**

ACTUALISATION DES ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU PROJET  
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOUGOUNI-MANANKORO-FRONTIERE COTE D'IVOIRE (119 km) ET  
DE FACILITATION DE TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BAMAKO-BOUGOUNI-ODIENNE-SAN PEDRO

Procès verbal de réunion avec la population dans le cadre de la préparation du Plan  
d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

Village de dégne c/Tiémala-Banimonotié

La consultation publique s'est tenue le 26/01/2023 à place publique du village.

**Ordre du jour** : consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PEPP

**Etaient présents** : (voir liste de présence en annexe)

La réunion a démarré à (heure) à 16h 30mn par les mots de bienvenue du Chef de village qui a salué l'équipe en charge de la consultation publique et lui a souhaité la bienvenue. Il a remercié la population du village pour sa mobilisation à cette réunion réservée aux Parties Prenantes relative à l'aménagement et le bitumage de la route Bougouni-Manankoro-Frontière du Burkina Faso (119 km). Il a exhorté la population à s'approprier des activités du projet dans ses différentes phases.

Le Consultant en charge de la consultation publique après les interventions introductives du Chef de village a présenté le projet. À cet effet, il a expliqué que le projet est une initiative du Gouvernement de la République du Mali en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a, ensuite rappelé que l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes est un instrument exigé par le partenaire technique et financier qu'est la BAD.

Le consultant a rappelé les points qui feront l'objet d'échanges

- Les impressions des parties prenantes par rapport au projet
- Préoccupations/ contraintes/ attentes
- les dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes
- suggestions/recommandations

QUESTIONS/REPONSES

Questions quelles sont vos impressions ?

Réponse : S. SANGARE

Nous accueillons favorablement la réalisation du projet et de ses aménagements connexes.

Question : quelles sont vos préoccupations

Réponse : D.SANGARE : Nous espérons que les aménagements connexes prévus dans notre village seront exécutés. C'est ça, nos préoccupations.

Question : Quelles sont vos craintes ?

Réponse : M SS, nous avons un problème d'accès à notre chef-lieu de commune Kolojo. Nous voulons l'aménagement de cette voie.

Questions : Quels sont les dispositifs mis en place pour la gestion des plaintes en cas de problème ?

Nous mettrons une commission pour gérer les éventuels cas de plainte et nous allons vous communiquer après concertation.

Questions : quelles sont vos attentes ?

Réponse : nous en tant que parties prenantes de ces aménagements prévus. Nos attentes ce qu'ils soient réalisés

suggestion/recommandations

Nous recommandons la construction d'un centre de santé, la dotation de notre maternité en équipement

Nous demandons la formation de nos femmes aux AGR

Le chef de Village de Dègne



le secrétaire de séance



<b>NE-VEC-MALI.SAS</b> <small>ingénierie conseils</small>	FORMULAIRE	FOR-023/PM2
	Liste de présence	Version : 001 Date :01/06/2021 Page 1/2

Date et heure: 20/06/2021 08h30mn

Activité: Consultation Publique d'élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes du Projet d'Aménagement de la route Bougouni-Manankoro-Fit-Ci  
Lieu: degré

N	PRENOMS ET NOMS	STRUCTURE	FONCTION	TEL/EMAIL	SIGNATURE
01	Moussa Sangaré	Municipalité	Mayor	78 80 14 53	[Signature]
02	Doucou Sangaré	"	représentant	75 74 26 -9	[Signature]
03	Nomoua Diallo	"	chef de village	78 84 50 01	[Signature]
04	Moussa Kante	"	"	94 61 99 84	[Signature]
05	Mamoutou Nanké	"	"	70 10 60 45	[Signature]
06	Yakouba Sangaré	"	"	75 20 10 47	[Signature]
07	Samouela Sangaré	"	"	70 15 01 75	[Signature]
08	Abou Sangaré	"	"		[Signature]
09	Djibril Sangaré	"	"	79 25 20 50	[Signature]

Diffusion non maîtrisée

<b>NE-VEC-MALI.SAS</b> <small>ingénierie conseils</small>	FORMULAIRE	FOR-023/PM2
	Liste de présence	Version : 001 Date :01/06/2021 Page 2/2

10	Faouzi Diallo	Municipalité	administrateur	73 97 77 98	[Signature]
11	Samouela Diallo	"	"	91 37 55 68	[Signature]
12	Abou Sangaré	"	"	70 27 22 59	[Signature]
13	Soukha Diallo	"	"	70 15 11	[Signature]
14	Samouela Kante	"	Mécanicien		[Signature]
15	Moussa Koro	"	Mécanicien		[Signature]
16	Yakouba Diallo	"	administrateur		[Signature]
17	Agoué Sangaré	"	Mécanicien		[Signature]
18					
19					
20					
21					
22					

Diffusion non maîtrisée



**ANNEXE 8 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE NIAZAN c/ TIERMALA-BANIMONOTIE & LISTE DE PRÉSENCE**

ACTUALISATION DES ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU PROJET  
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOUGOUNI-MANANKORO-FRONTIERE COTE D'IVOIRE (119 km) ET  
DE FACILITATION DE TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BAMAKO-BOUGOUNI-ODIENNE-SAN PEDRO

Procès verbal de réunion avec la population dans le cadre de la préparation du Plan  
d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

Village de Niazan c/Tiémala-Banimonotié

La consultation publique s'est tenue le 28/01/2023 à place publique du village.

Ordre du jour : consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PEPP

Etaient présents : (voir liste de présence en annexe)

La réunion a démarré à (heure) à 08h 30mn par les mots de bienvenue du Chef de village qui a salué l'équipe en charge de la consultation publique et lui a souhaité la bienvenue. Il a remercié la population du village pour sa mobilisation à cette réunion réservée aux Parties Prenantes relative à l'aménagement et le bitumage de la route Bougouni-Manankoro-Frontière du Burkina Faso (119 km). Il a exhorté la population à s'approprier des activités du projet.

Le Consultant en charge de la consultation publique après les interventions introductives du Chef de village a présenté le projet. À cet effet, il a expliqué que le projet est une initiative du Gouvernement de la République du Mali en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a, ensuite rappelé que l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes est un instrument exigé par le partenaire technique et financier qu'est la BAD.

Le consultant a rappelé les points qui feront l'objet d'échanges :

- Les impressions des parties prenantes par rapport au projet
- Préoccupations/ contraintes/ attentes
- les dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes
- suggestions/recommandations

QUESTIONS/REPONSES

Questions : quelles sont vos impressions ?

Nous sommes tous contents de l'annonce de ce projet

Question : quelles sont vos préoccupations

Réponse : en tant que partie prenante c'est la prise en charge optimale des aménagements prévus dans notre village.

Question : Quelles sont vos craintes ?

C'est la construction de notre forage d'abord qui est apparemment dans l'emprise du projet.

Questions : Quels sont les dispositifs mis en place pour la gestion des plaintes en cas de problème ?

Nous mettrons une commission pour gérer les cas des plaintes.

Questions : quelles sont vos attentes ?

Réponse : Nos attentes en tant que partie prenante que ce les projets soient réalisés

suggestion/recommandations

Nous recommandons :

La construction d'une maternité,


l'accompagnement de nos femmes pour les AGR

Le chef de Village de Niakana



le secrétaire de séance




	FORMULAIRE	FOR-023/PM2
	Liste de présence	Version : 001 Date :01/06/2021 Page 1/2

Date et heure: 21-06-2023 à 14h 30min

Activité: Consultation Publique d'élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes du Projet d'Aménagement de la route Bougouni-Manankoro-Frt-CI  
Lieu: Nianzana

N°	PRENOMS ET NOMS	STRUCTURE	FONCTION	TEL/EMAIL	SIGNATURE
01	Arroun Sangaré	Nianzana	chef de village		
02	Diakara Sangaré	"	subvillage		
03	Arroun Sangaré	"	conseiller	91 81 00 63	
04	Tahim Sangaré	"			
05	Lady Sangaré				
06	Bouloumane Sangaré				
07	Samou Sangaré				
08	Dumoune Sangaré				
09	Souley Sangaré				

Diffusion non maîtrisée

	FORMULAIRE	FOR-023/PM2
	Liste de présence	Version : 001 Date :01/06/2021 Page 2/2

10	Maden Sangaré			91 81 00 63	MS
11	Ali Sangaré			90 15 21 51	MS
12	Yaya Sangaré				
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
21					
22					

Diffusion non maîtrisée

**ANNEXE 9 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE SIRANTJILA c/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE**

ACTUALISATION DES ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU PROJET  
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOUGOUNI-MANANKORO-FRONTIERE COTE D'IVOIRE (119 km) ET  
DE FACILITATION DE TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BAMAKO-BOUGOUNI-ODIENNE-SAN PEDRO

Procès verbal de réunion avec la population dans le cadre de la préparation du Plan  
d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

**Village de sirantjila c/Garalo**

La consultation publique s'est tenue le 28/01/2023 à place publique du village.

**Ordre du jour** : consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PEPP

**Etaient présents** : (voir liste de présence en annexe)

La réunion a démarré à (heure) à 08h 30mn par les mots de bienvenue du Chef de village qui a salué l'équipe en charge de la consultation publique et lui a souhaité la bienvenue. Il a remercié la population du village pour sa mobilisation à cette réunion réservée aux Parties Prenantes relative à l'aménagement et le bitumage de la route Bougouni-Manankoro-Frontière du Burkina Faso (119 km). Il a exhorté la population à s'approprier des activités du projet.

Le Consultant en charge de la consultation publique après les interventions introductives du Chef de village a présenté le projet. À cet effet, il a expliqué que le projet est une initiative du Gouvernement de la République du Mali en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a, ensuite rappelé que l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes est un instrument exigé par le partenaire technique et financier qu'est la BAD.

Le consultant a rappelé les points qui feront l'objet d'échanges

- Les impressions des parties prenantes par rapport au projet
- Préoccupations/ contraintes/ attentes
- les dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes
- suggestions/recommandations

**QUESTIONS/REPONSES**

Questions quelles sont vos impressions ?

Nous sommes tous contents de l'annonce de ce projet

Question : quelles sont vos préoccupations

Réponse : en tant que partie prenante c'est la prise en charge optimale des aménagements prévus dans notre village. Aussi, l'accompagnement de vos femmes dans les activités génératrices de revenus

Question : Quelles sont vos craintes ?

C'est la prise en charge de nos besoins.

Questions : Quels sont les dispositifs mis en place pour la gestion des plaintes en cas de problème ?

Nous avons une commission qui statue sur les cas de conflit. Cette commission pourra être renforcée au besoin pour la gestion des plaintes

Questions : quelles sont vos attentes ?

Réponse : Nos attentes en tant que partie prenante que ce les projets soient réalisés

suggestion/recommandations

Nous recommandons


L'accompagnement de nos femmes pour les AGR

Le chef de Village de Sirantja



Le secrétaire de séance




	FORMULAIRE	FOR-023/PM2 Version : 001
	Liste de présence	Date : 01/06/2021 Page 1/2

Date et heure: 23-06-2021 à 10h45mn  
 Activité: Consultation Publique d'élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes du Projet d'Aménagement de la route Bougouni-Manankoro-Fri-CI  
 Lieu: sirantjila / SAKO

N°	PRENOMS ET NOMS	STRUCTURE	FONCTION	TEL/EMAIL	SIGNATURE
01	Beloum Sangare	Sirantjila	Président	79-36-59-50	[Signature]
02	Amadou	Sirantjila		7736 53-29	[Signature]
03	Amadou			9295-2056	[Signature]
04	Moussa Kouto			94-6989-69	[Signature]
05	Abou Fatoumata				
06	Kassoum Diarra			79-10-93 27	[Signature]
07	Seydou Sangare			93-41-62 74	[Signature]
08	Amadou Coulibaly			93 3755 62	[Signature]
09	Moussa Kouto			94-69-89-69	[Signature]

Diffusion non maîtrisée

	FORMULAIRE	FOR-023/PM2 Version : 001
	Liste de présence	Date : 01/06/2021 Page 2/2

10	Sirika Diarra	Sirantjila		76-31-55-11	[Signature]
11	Barkou Diarra				[Signature]
12	Amadou Sangare			98 45-0275	[Signature]
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
21					
22					

Diffusion non maîtrisée



**ANNEXE 10 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE BANKO C/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE**

ACTUALISATION DES ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU PROJET  
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOUGOUNI-MANANKORO-FRONTIERE.COTE D'IVOIRE (119 km) ET  
DE FACILITATION DE TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BAMAKO-BOUGOUNI-ODIENNE-SAN PEDRO

Procès verbal de réunion avec la population dans le cadre de la préparation du Plan  
d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

Village de Banko c/Garalo

La consultation publique s'est tenue le 1<sup>er</sup> /02/2023 à place publique du village.

**Ordre du jour** : consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PEPP

**Etaient présents** : (voir liste de présence en annexe)

La réunion a démarré à (heure) à 10h 30mn par les mots de bienvenue du Chef de village qui a salué l'équipe en charge de la consultation publique et lui a souhaité la bienvenue. Il a remercié la population du village pour sa mobilisation à cette réunion réservé aux Parties Prenantes relative à l'aménagement et le bitumage de la route Bougouni-Manankoro-Frontière du Burkina Faso (119 km). Il a exhorté la population à s'approprier des activités du projet.

Le Consultant en charge de la consultation publique après les interventions introductives du Chef de village a présenté le projet. À cet effet, il a expliqué que le projet est une initiative du Gouvernement de la République du Mali en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a ensuite rappelé que l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes est un instrument exigé par le partenaire technique et financier qu'est la BAD.

Le consultant a rappelé les points qui feront l'objet d'échanges

- Les impressions des parties prenantes par rapport au projet
- Préoccupations/ contraintes/ attentes
- les dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes
- suggestions/recommandations

QUESTIONS/REPONSES

Questions quels sont vos avis sur le projet ?

Nous apprécions favorablement le projet.

Question : quelles sont vos préoccupations

Réponse : c'est la réalisation du projet et de ses aménagements connexes. Nous voulons aussi réhabilitation de l'école de Banko socoro, et un forage.

Question : Quelles sont vos craintes ?

Nous craignons que le projet ne soit pas exécuté

Questions : Quels sont les dispositifs mis en place pour la gestion des plaintes en cas de problème ?

Le chef de village et les notabilités vont mettre en place une commission pour la gestion des plaintes.

Questions : quelles sont vos attentes ?

Réponse : la réalisation du projet.

suggestion/recommandations

Nous recommandons


L'accompagnement de nos femmes pour les AGR

Le chef de Village de Banko



le secrétaire de séance




	FORMULAIRE	FOR-023/PM2 Version : 001 Date : 01/06/2021 Page 1/2
	Liste de présence	

Date et heure: 1<sup>er</sup> juin 2021 à 08h30mn

Activité: Consultation Publique d'élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes du Projet d'Aménagement de la route Bougouni-Manankoro-Frt-CI  
Lieu: Banko

N°	PRENOMS ET NOMS	STRUCTURE	FONCTION	TEL/EMAIL	SIGNATURE
01	Koussin Doukolo	Banko	président	64400158	
02	Bakari Sangaré	II	II	77224934	
03	Brisse II	II	II	74493178	
04	Prorouma II	I	II	25502130	
05	Koumba II	II	II	62010888	
06	Yatouba II	I	II	85167744	
07	Abdou II	II	I	70688824	
08	Soulé II	II	II	93903494	
09	Koussoum II	I	II	62543268	

Diffusion non maîtrisée

	FORMULAIRE	FOR-023/PM2 Version : 001 Date : 01/06/2021 Page 2/2
	Liste de présence	

10	Awa II	Banko	II		
11	Foume II	II	I	76783588	
12	Mouba Banko	II	II	74633418	
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
21					
22					

Diffusion non maîtrisée

**ANNEXE 11 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE GARALO c/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE**

ACTUALISATION DES ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU PROJET  
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOUGOUNI-MANANKORO-FRONTIERE COTE D'IVOIRE (119 km) ET  
DE FACILITATION DE TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BAMAKO-BOUGOUNI-ODIENNE-SAN PEDRO

Procès verbal de réunion avec la population dans le cadre de la préparation du Plan  
d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

Village de Garalo c/Garalo

La consultation publique s'est tenue le 1<sup>er</sup> /02/2023 à place publique du village.

Ordre du jour : consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PEPP

Etaient présents : (voir liste de présence en annexe)

La réunion a démarré à (heure) à 10h par les mots de bienvenue du Secrétaire général de la mairie qui a salué l'équipe en charge de la consultation publique et lui a souhaité la bienvenue. Il a remercié la population du village pour sa mobilisation à cette réunion réservée aux Parties Prenantes relative à l'aménagement et le bitumage de la route Bougouni-Manankoro-Frontière du Burkina Faso (119 km). Il a exhorté la population à s'approprier des activités du projet.

Le Consultant en charge de la consultation publique après les interventions introductives du Chef de village a présenté le projet. À cet effet, il a expliqué que le projet est une initiative du Gouvernement de la République du Mali en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a ensuite rappelé que l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes est un instrument exigé par le partenaire technique et financier qu'est la BAD.

Le consultant a rappelé les points qui feront l'objet d'échanges

- Les impressions des parties prenantes par rapport au projet
- Préoccupations/ contraintes/ attentes
- les dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes
- suggestions/recommandations

QUESTIONS/REPONSES

Questions quels sont vos avis sur le projet ?

Nous apprécions favorablement le projet d'aménagement de la route.

Question : quelles sont vos préoccupations

Réponse : c'est la réalisation du projet et de ses aménagements connexes.

Question : Quelles sont vos craintes ?

Nous craignons que le projet ne soit pas exécuté

Questions : Quels sont les dispositifs mis en place pour la gestion des plaintes en cas de problème ?

Le chef de village et les notables vont mettre en place une commission pour la gestion des plaintes.  
Questions : quelles sont vos attentes ?

Réponse : la réalisation du projet.

suggestion/recommandations

Nous recommandons :

L'accompagnement du projet pour les jeunes de Garalo en termes de projets

le chef de Village de Garalo



le secrétaire de séance



Date et heure: 29.06.2023 à 16h

Activité: Consultation Publique d'élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes du Projet d'Aménagement de la route Bougouni-Manankoro-Fr-CI  
Lieu: Garalo

N°	PRENOMS ET NOMS	STRUCTURE	FONCTION	TEL/EMAIL	SIGNATURE
01	Dehoussier - Juvonon	Carrière	collaborateur	75311897	[Signature]
02	Boulange - Sangaré	''	''	91634100	[Signature]
03	Fon - Traoré	''	''	73261600	[Signature]
04	Adama - Diarra	''	''	74267571	[Signature]
05	Moussa - Kinté	''	plantier	70852173	[Signature]
06	Soukoko - Samaké	''	collaborateur		[Signature]
07	Souleymane - Coulibaly	''	''		[Signature]
08	Moussa - Sangaré	''	''	70339673	[Signature]
09	Adama - Diallo	''	''		[Signature]

Diffusion non maîtrisée

10	Bakary	Plantier	collaborateur		
11	Sidi - Simé	''	''	76437476	[Signature]
12	Adama - Sissoko	''	''		
13	Souley - Traoré	''	''	75148485	[Signature]
14	Bakary - Sangaré	''	''	89255432	[Signature]
15					
16					
17					
18					
19					
21					
22					

Diffusion non maîtrisée



**ANNEXE 12 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE TANHALA c/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE**

ACTUALISATION DES ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU PROJET  
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOUGOUNI-MANANKORO-FRONTIERE COTE D'IVOIRE (119 km) ET  
DE FACILITATION DE TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BAMAKO-BOUGOUNI-ODIENNE-SAN PEDRO

Procès verbal de réunion avec la population dans le cadre de la préparation du Plan  
d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

Village deTanhala c/Garalo

La consultation publique s'est, tenue le 31/01/2023.

Ordre du jour : consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PEPP

Etaient présents : (voir liste de présence en annexe)

La réunion a démarré à (heure) à 14h par les mots de bienvenue du Chef de village qui a salué l'équipe en charge de la consultation publique et lui a souhaité la bienvenue. Il a remercié la population du village pour sa mobilisation à cette réunion réservée aux Parties Prenantes relative à l'aménagement et le bitumage de la route Bougouni-Manankoro-Frontière du Burkina Faso (119 km). Il a exhorté la population à s'approprier des activités du projet.

Le Consultant en charge de la consultation publique après les interventions introductives du Chef de village a présenté le projet. À cet effet, il a expliqué que le projet est une initiative du Gouvernement de la République du Mali en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a, ensuite rappelé que l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes est un instrument exigé par le partenaire technique et financier qu'est la BAD.

Le consultant a rappelé les points qui feront l'objet d'échanges

- Les impressions des parties prenantes par rapport au projet
- Préoccupations/ contraintes/ attentes
- les dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes
- suggestions/recommandations

QUESTIONS/REPONSES

Questions quels sont vos avis sur le projet ?

Nous sommes contents pour la réalisation du projet.

Question : quelles sont vos préoccupations

Réponse B. SANGARE: c'est la réalisation des aménagements connexes. ils oublient souvent, la réalisation des aménagements prend beaucoup plus de temps.

Question : Quelles sont vos craintes ?

Que les Paps soient indemnisés comme ça se doit

Questions : Quels sont les dispositifs mis en place pour la gestion des plaintes en cas de problème ?  
M. SANGARE : nous allons vous communiquer la liste des membres du comité de gestion de plainte  
suggestion/recommandations  
L'accompagnement de nos femmes pour les AGR

Le chef de Village de Tannahala



le secrétaire de séance



Date et heure: 28/01/2023... 14h00

Activité: Consultation Publique d'élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes du Projet d'Aménagement de la route Bougouni-Manankoro-Frt-CI

Lieu: Iahanaia CI/BASSIN

N	PRENOMS ET NOMS	STRUCTURE	FONCTION	TEL/EMAIL	SIGNATURE
01	Broussier	Ingénieur	Technicien		
02	Adama	Ingénieur			A
03	Adama			78 21 6135	
04	Ali Alou			6260338	
05	Lebon			53 66 6632	
06	Moumane				
07	Mays			83 12 6237	
08	Solo			6461 8582	
09	Nakary			71271326	

Diffusion non maîtrisée

10	Karim	Ingénieur	Technicien		
11	Badier	Ingénieur		94 45 52 19	
12	Moussa	Ingénieur		61 59 8 60	
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					

Diffusion non maîtrisée

**ANNEXE 13 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE KODJOUGPU C/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE**

ACTUALISATION DES ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU PROJET  
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOUGOUNI-MANANKORO-FRONTIERE COTE D'IVOIRE (119 km) ET  
DE FACILITATION DE TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BAMAKO-BOUGOUNI-ODIENNE-SAN PEDRO

Procès verbal de réunion avec la population dans le cadre de la préparation du Plan  
d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

Village de Kodjouppu c/Garalo

La consultation publique s'est tenue le 05/02/2023.

Ordre du jour : consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PEPP

Etaient présents : (voir liste de présence en annexe)

La réunion a démarré à (heure) à 15h par les mots de bienvenue du Chef de village qui a salué l'équipe en charge de la consultation publique et lui a souhaité la bienvenue. Il a remercié la population du village pour sa mobilisation à cette réunion réservée aux Parties Prenantes relative à l'aménagement et le bitumage de la route Bougouni-Manankoro-Frontière du Burkina Faso (119 km). Il a exhorté la population à s'approprier des activités du projet.

Le Consultant en charge de la consultation publique après les interventions introductives du Chef de village a présenté le projet. À cet effet, il a expliqué que le projet est une initiative du Gouvernement de la République du Mali en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a, ensuite rappelé que l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes est un instrument exigé par le partenaire technique et financier qu'est la BAD.

Le consultant a rappelé les points qui feront l'objet d'échanges

- Les impressions des parties prenantes par rapport au projet
- Préoccupations/ contraintes/ attentes
- les dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes
- suggestions/recommandations

QUESTIONS/REPONSES

Questions quels sont vos avis sur le projet ?

Nous sommes tous contents car un vieux rêve de plus de 80 ans. Ça réalisation va résoudre toutes les difficultés liées au transport dans notre zone

Question : quelles sont vos préoccupations

Réponse le démarrage des travaux c'est-à-dire l'arrivée des machines

Questions : Quels sont les dispositifs mis en place pour la gestion des plaintes en cas de problème ?

Réponse : Nous allons en créer pour le besoin.

Quelles sont vos attentes ?

Réponse le recrutement des jeunes pendant les travaux

suggestion/recommandations

L'accompagnement du projet par le financement des équipements

Le chef de Village de Kodjougou



le secrétaire de séance



Date et heure: *cf 01/06/2021 à 15h00*

Activité: Consultation Publique d'élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes du Projet d'Aménagement de la route Bougouni-Manankoro-Frt-CI

Lieu: Koudougou *cf Mali*

N°	PRENOMS ET NOMS	STRUCTURE	FONCTION	TEL/EMAIL	SIGNATURE
01	<i>Battistoni</i> <i>Singare</i>	<i>Koufouon</i>	<i>Coordination</i>	<i>84 06 49 65</i>	<i>[Signature]</i>
02	<i>Sament</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>75 83 11 30</i>	<i>[Signature]</i>
03	<i>Abdoulaye</i> <i>Kou</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>77 79 64 35</i>	<i>[Signature]</i>
04	<i>Daniela</i> <i>Singare</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>90 78 47 35</i>	<i>[Signature]</i>
05	<i>Nouhoum</i> <i>Lone</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>82 74 77 65</i>	<i>[Signature]</i>
06	<i>Yeni</i> <i>Singare</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>84 06 49 65</i>	<i>[Signature]</i>
07	<i>Adama</i> <i>"</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>84 06 69 05</i>	<i>[Signature]</i>
08	<i>Moussouf</i> <i>"</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>90 31 85 53</i>	<i>[Signature]</i>
09	<i>Moussouf</i> <i>"</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>82 63 83 97</i>	<i>[Signature]</i>

Diffusion non maîtrisée

10	<i>Koumouké</i> <i>Moukoko</i>	<i>Koufouon</i>	<i>Coordination</i>	<i>93 94 09 35</i>	<i>[Signature]</i>
11	<i>Moussa</i> <i>Lone</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>71 97 60 78</i>	<i>[Signature]</i>
12	<i>Boukha</i> <i>Singare</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>89 09 12 13</i>	<i>[Signature]</i>
13	<i>Boubaly</i> <i>"</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>94 40 87 82</i>	<i>[Signature]</i>
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					

Diffusion non maîtrisée



**ANNEXE 13 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE FOULALABA c/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE**

ACTUALISATION DES ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU PROJET  
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOUGOUNI-MANANKORO-FRONTIERE COTE D'IVOIRE (119 km) ET  
DE FACILITATION DE TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BAMAKO-BOUGOUNI-ODIENNE-SAN PEDRO

Procès verbal de réunion avec la population dans le cadre de la préparation du Plan  
d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

Village de Foulalaba c/Garalo

La consultation publique s'est, tenue le 04/02/2023.

**Ordre du jour** : consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PEPP

**Etaient présents** : (voir liste de présence en annexe)

La réunion a démarré à (heure) à 12h par les mots de bienvenue du Chef de village qui a salué l'équipe en charge de la consultation publique et lui a souhaité la bienvenue. Il a remercié la population du village pour sa mobilisation à cette réunion réservée aux Parties Prenantes relative à l'aménagement et le bitumage de la route Bougouni-Manankoro-Frontière du Burkina Faso (119 km). Il a exhorté la population à s'approprier des activités du projet.

Le Consultant en charge de la consultation publique après les interventions introductives du Chef de village a présenté le projet. À cet effet, il a expliqué que le projet est une initiative du Gouvernement de la République du Mali en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a, ensuite rappelé que l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes est un instrument exigé par le partenaire technique et financier qu'est la BAD.

Le consultant a rappelé les points qui feront l'objet d'échanges

- Les impressions des parties prenantes par rapport au projet
- Préoccupations/ contraintes/ attentes
- les dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes
- suggestions/recommandations

QUESTIONS/REPONSES

Questions quels sont vos avis sur le projet ?

Nous pensons que la réalisation d projet, sera la fin des problèmes liés au transport des personnes et de leurs biens

Question : quelles sont vos préoccupations

Réponse la non-exécution du projet

Question : Quelles sont vos craintes ?

L'indemnisation de nos biens affectés et la prise en compte de nos besoins

Questions : Quels sont les dispositifs mis en place pour la gestion des plaintes en cas de problème ?

Nous sommes bien organisés pour ça. Nous allons rendre opérationnel ce comité au moment opportun.

Quelles sont vos attentes ?

Réponse : L'emploi de la jeunesse pendant les travaux.

suggestion/recommandations

L'accompagnement du projet pour l'amélioration des conditions de vie de nos populations.


La formation des membres du comité de gestion des plaintes.

Le chef de Village de Foulalaba



le secrétaire de séance




	FORMULAIRE	FOR-023/PM2
	Liste de présence	Version : 001 Date : 01/06/2021 Page 1/2

Date et heure: 24/06/2021 à 10h00  
 Activité: Consultation Publique d'élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes du Projet d'Aménagement de la route Bougouni-Manankoro-Frt-CI  
 Lieu: Foulalaba

N°	PRENOMS ET NOMS	SIRUCTURE	FONCTION	TEL/EMAIL	SIGNATURE
01	Alassane Sangaré	Fondulateur	Administration	06 35 25 79	[Signature]
02	Alou			78 52 23 147	[Signature]
03	Koffi		Managère	77-02-16-20	[Signature]
04	Touman		Recherche	79-63-63 05	[Signature]
05	Youssef			73-32-28-35	[Signature]
06	Toulayane			79-16 15-65	[Signature]
07	Yaya			66 51 01-03	[Signature]
08	Drumane TROPE			82 55-76 38	[Signature]
09	Laiane Sangaré			82 55 85 63	[Signature]

Diffusion non maîtrisée

	FORMULAIRE	FOR-023/PM2
	Liste de présence	Version : 001 Date : 01/06/2021 Page 2/2

10	Touman Sangaré	Fondulateur	Administration	79-31 17 45	[Signature]
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
21					
22					

Diffusion non maîtrisée

**ANNEXE 14 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE DIOSSAN / SIBIRILA & LISTE DE PRÉSENCE**

ACTUALISATION DES ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU PROJET  
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOUGOUNI-MANANKORO-FRONTIERE COTE D'IVOIRE (119 km) ET  
DE FACILITATION DE TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BAMAKO-BOUGOUNI-ODIENNE-SAN PEDRO

Procès verbal de réunion avec la population dans le cadre de la préparation du Plan  
d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

Village de Diossan c/Sibirila

La consultation publique s'est tenue le 05/02/2023.

Ordre du jour : consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PEPP

Etaient présents : (voir liste de présence en annexe)

La réunion a démarré à (heure) à 09h 20 mn par les mots de bienvenue du Chef de village qui a salué l'équipe en charge de la consultation publique et lui a souhaité la bienvenue. Il a remercié la population du village pour sa mobilisation à cette réunion réservée aux Parties Prenantes relative à l'aménagement et le bitumage de la route Bougouni-Manankoro-Frontière du Burkina Faso (119 km). Il a exhorté la population à s'approprier des activités du projet.

Le Consultant en charge de la consultation publique après les interventions introductives du Chef de village a présenté le projet. À cet effet, il a expliqué que le projet est une initiative du Gouvernement de la République du Mali en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a, ensuite rappelé que l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes est un instrument exigé par le partenaire technique et financier qu'est la BAD.

Le consultant a rappelé les points qui feront l'objet d'échanges

- Les impressions des parties prenantes par rapport au projet
- Préoccupations/ contraintes/ attentes
- les dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes
- suggestions/recommandations

QUESTIONS/REPONSES

Questions quels sont vos avis sur le projet ?

Nous pensons que le projet est venu pour nous car nous sommes totalement enclavés. Le tracé de la RN passe par notre village mais on le voit à peine.

Question : quelles sont vos préoccupations

Réponse le retard dans les travaux. Nous souhaitons que les travaux commencent aussitôt

Question : Quelles sont vos craintes ?

Le retard dans les travaux.

Questions : Quels sont les dispositifs mis en place pour la gestion des plaintes en cas de problème ?

Nous avons déjà une commission, elle va faire ce travail

Quelles sont vos attentes ?

Réponse : réalisation du projet et de ses aménagements

suggestion/recommandations


La formation par le projet pour l'amélioration des conditions de vie de nos populations

Le chef de Village de Diossan



le secrétaire de séance




 Ingénieurs conseils	FORMULAIRE	FOR-023/PM2 Version : 001 Date : 01/06/2021 Page 1/2
	Liste de présence	

Date et heure: 05/02/2023 à 09h20mn  
 Activité: Consultation Publique d'élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes du Projet d'Aménagement de la route Bougouni-Manankoro-Frt-CI  
 Lieu: Diossan *CEBIBILA*

N°	PRENOMS ET NOMS	STRUCTURE	FONCTION	TEL/EMAIL	SIGNATURE
01	<i>Loumaïle Langue'</i>	<i>Arbitraire</i>	<i>Prof. de village Cultivateur</i>	<i>01-60 81-82</i>	<i>[Signature]</i>
02	<i>Armane</i>	<i>''</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>98932618</i>	<i>[Signature]</i>
03	<i>Solo</i>	<i>''</i>	<i>''</i>	<i>65964619</i>	<i>[Signature]</i>
04	<i>Moufi</i>	<i>''</i>	<i>''</i>	<i>61861926</i>	<i>[Signature]</i>
05	<i>Zoumanse</i>	<i>''</i>	<i>''</i>	<i>65046080</i>	<i>[Signature]</i>
06	<i>Boussane</i>	<i>''</i>	<i>''</i>	<i>63501483</i>	<i>[Signature]</i>
07	<i>Bukury</i>	<i>''</i>	<i>''</i>	<i>63283698</i>	<i>[Signature]</i>
08	<i>Douli</i>	<i>''</i>	<i>''</i>		<i>[Signature]</i>
09	<i>Moussa</i>	<i>''</i>	<i>''</i>	<i>97672306</i>	<i>[Signature]</i>

Diffusion non maîtrisée

 Ingénieurs conseils	FORMULAIRE	FOR-023/PM2 Version : 001 Date : 01/06/2021 Page 2/2
	Liste de présence	

10	<i>Bah</i>	<i>Langue'</i>	<i>Arbitraire</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>74-552021</i>	<i>[Signature]</i>
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
21						
22						

Diffusion non maîtrisée



**ANNEXE 15 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE TIECOUMALA c/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE**

ACTUALISATION DES ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU PROJET  
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOUGOUNI-MANANKORO-FRONTIERE COTE D'IVOIRE (119 km) ET  
DE FACILITATION DE TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BAMAKO-BOUGOUNI-ODIENNE-SAN PEDRO

Procès verbal de réunion avec la population dans le cadre de la préparation du Plan  
d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

Village deTiécoumala c/Garalo

La consultation publique s'est, tenue le 31/01/2023.

**Ordre du jour** : consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PEPP

**Etaient présents** : (voir liste de présence en annexe)

La réunion a démarré à (heure) à 13h 15 mn par les mots de bienvenue du Chef de village qui a salué l'équipe en charge de la consultation publique et lui a souhaité la bienvenue. Il a remercié la population du village pour sa mobilisation à cette réunion réservé aux Parties Prenantes relative à l'aménagement et le bitumage de la route Bougouni-Manankoro-Frontière du Burkina Faso (119 km). Il a exhorté la population à s'approprier des activités du projet.

Le Consultant en charge de la consultation publique après les interventions introductives du Chef de village a présenté le projet. À cet effet, il a expliqué que le projet est une initiative du Gouvernement de la République du Mali en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a, ensuite rappelé que l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes est un instrument exigé par le partenaire technique et financier qu'est la BAD.

Le consultant a rappelé les points qui feront l'objet d'échanges

- Les impressions des parties prenantes par rapport au projet
- Préoccupations/ contraintes/ attentes
- les dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes
- suggestions/recommandations

QUESTIONS/REPONSES

Questions quels sont vos avis sur le projet ?

B. MARIKO ce projet vient de résoudre un problème qui existe depuis plus de 50 ans. S'il se réalise

Question : quelles sont vos préoccupations

Réponse Les travaux risquent d'impacter deux tombes

Question : Quelles sont vos craintes ?

Que les Paps soient indemnisés comme ça se doit

Questions : Quels sont les dispositifs mis en place pour la gestion des plaintes en cas de problème ?

M. SIDIBE; notre commission de gestion des conflits va jouer ce rôle au compte du projet pour les plaintes éventuelles

suggestion/recommandations


L'accompagnement du projet pour l'amélioration des conditions de vie de nos populations

Le chef de Village de Tiacoumala



le secrétaire de séance




 ingénieurs conseils	FORMULAIRE	FOR-023/PM2
	Liste de présence	Version : 001 Date :01/06/2021 Page 1/2

Date et heure: 31/05/2023 à 12h 45mn

Activité: Consultation Publique d'élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes du Projet d'Aménagement de la route Bougouni-Manankoro-Frt-CI  
Lieu: Tiéccumala

N°	PRENOMS ET NOMS	STRUCTURE	FONCTION	TEL/EMAIL	SIGNATURE
01	Bakary Mankoro	Tiéccumala	chef de village	94 22 41 81	[Signature]
02	Haye	11	calviteur		[Signature]
03	Koussou	11	chef de village	98 27 97 26	[Signature]
04	Moussa	11	11	95 21 38 81	
05	Bakari	11		91 52 60 80	[Signature]
06	Abdoulaye	11		82 69 66 89	[Signature]
07	Abdou	11	11	83 52 81 83	[Signature]
08	Zoumana	11	11	83 79 31 25	[Signature]
09	Amadou	11	11	92 73 59 61	[Signature]

Diffusion non maîtrisée

 ingénieurs conseils	FORMULAIRE	FOR-023/PM2
	Liste de présence	Version : 001 Date :01/06/2021 Page 2/2

10	Son	11	11	71 49 87 59	[Signature]
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
21					
22					

Diffusion non maîtrisée

**ANNEXE 16 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE M'PAGNALA C/ GARALO & LISTE DE PRÉSENCE**

ACTUALISATION DES ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU PROJET  
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOUGOUNI-MANANKORO-FRONTIERE COTE D'IVOIRE (119 km) ET  
DE FACILITATION DE TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BAMAKO-BOUGOUNI-ODIENNE-SAN PEDRO

Procès verbal de réunion avec la population dans le cadre de la préparation du Plan  
d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

Village de M'pagnala c/Garalo

La consultation publique s'est, tenue le 31/01/2023.

**Ordre du jour** : consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PEPP

**Etaient présents** : (voir liste de présence en annexe)

La réunion a démarré à (heure) à 08h 45 mm par les mots de bienvenue du Chef de village qui a salué l'équipe en charge de la consultation publique et lui a souhaité la bienvenue. Il a remercié la population du village pour sa mobilisation à cette réunion réservée aux Parties Prenantes relative à l'aménagement et le bitumage de la route Bougouni-Manankoro-Frontière du Burkina Faso (119 km). Il a exhorté la population à s'approprier des activités du projet.

Le Consultant en charge de la consultation publique après les interventions introductives du Chef de village a présenté le projet. À cet effet, il a expliqué que le projet est une initiative du Gouvernement de la République du Mali en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a, ensuite rappelé que l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes est un instrument exigé par le partenaire technique et financier qu'est la BAD.

Le consultant a rappelé les points qui feront l'objet d'échanges

- Les impressions des parties prenantes par rapport au projet
- Préoccupations/ contraintes/ attentes
- les dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes
- suggestions/recommandations

QUESTIONS/REPONSES

Questions quels sont vos avis sur le projet ?

Nous pensons que la réalisation d projet, sera la fin des problèmes liés au transport des personnes et de leurs biens

Question : quelles sont vos préoccupations

Réponse la lenteur dans l'exécution du projet

Question : Quelles sont vos craintes ?

La prise en compte de nos besoins exprimés

Questions : Quels sont les dispositifs mis en place pour la gestion des plaintes en cas de problème ?

Notre commission de gestion est active. Elle peut jouer le rôle pour le projet si on forme les membres.

Quelles sont vos attentes

Réponse : la bonne exécution du projet

suggestion/recommandations

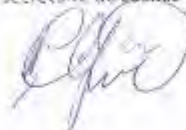
L'accompagnement de nos femmes pour les AGR

La formation des hommes aux techniques agricoles innovantes

Le chef de Village de M'Pagnala



le secrétaire de séance



NEVEG-MALI SAS  
Ingénieurs conseil

FORMULAIRE  
Liste de présence

FOR-023/PM2  
Version : 001  
Date : 01/06/2021  
Page 1/2

Date et heure : 31/05/2023 à 08h00  
 Activité : Consultation Publique de élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes du Projet d'aménagement de la route Bougouni-Manankoro-Ft-CI  
 Lieu : M'pagnala C/Préales

N°	PRENOMS ET NOMS	STRUCTURE	FONCTION	TEL/EMAIL	SIGNATURE
01	Moussa Sankara	M'pagnala	Coordonnateur	93 73 96 61	<i>[Signature]</i>
02	Moussa			96 34 42 71	<i>[Signature]</i>
03	Diomane			93 47 39 05	<i>[Signature]</i>
04	Bou				<i>[Signature]</i>
05	Yacouba				<i>[Signature]</i>
06	Moussa				<i>[Signature]</i>
07	Souleymane				<i>[Signature]</i>
08	Moussa			93 43 35 14	<i>[Signature]</i>
09	Diomane				<i>[Signature]</i>

Déjeuner non matérialisé



NEVEC-MALI.SAS Ingénieurs conseils		FORMULAIRE		FOR-023/PM2 Version : 001 Date : 01/06/2021 Page 2/2	
		Liste de présence			
10	Idly	Diambin	M. Mognoula	73.46.26.69	☐
11	Abon	11	11	78 93 64 03	☑
12	Zoumana	11	11	73 96 72 54	☑
13	Demba	11	11	90 59 30 34	☑
14	Adama & Bourkina	11	11	94 90 93 33	☑
15	Nanko	11	11		☑
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					

Diffusion non mixée

**ANNEXE 17 : PV DE RENCONTRE : VILLAGE DE MANANKORO c/ SIRIBALA & LISTE DE PRÉSENCE**

ACTUALISATION DES ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU PROJET  
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOUGOUNI-MANANKORO-FRONTIERE COTE D'IVOIRE (119 km) ET  
DE FACILITATION DE TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BAMAKO-BOUGOUNI-ODIENNE-SAN PEDRO

Procès verbal de réunion avec la population dans le cadre de la préparation du Plan  
d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

**Village de manankoro c/Sibirila**

La consultation publique s'est tenue le 05/02/2023.

**Ordre du jour** : consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PEPP

**Etaient présents** : (voir liste de présence en annexe)

La réunion a démarré à (heure) à 09h 20 mn par les mots de bienvenue du 3ème adjoint au maire qui a salué l'équipe en charge de la consultation publique et lui a souhaité la bienvenue. Il a remercié la population du village pour sa mobilisation à cette réunion réservée aux Parties Prenantes relative à l'aménagement et le bitumage de la route Bougouni-Manankoro-Frontière du Burkina Faso (119 km). Il a exhorté la population à s'approprier des activités du projet.

Le Consultant en charge de la consultation publique après les interventions introductives du Chef de village a présenté le projet. A cet effet, il a expliqué que le projet est une initiative du Gouvernement de la République du Mali en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a, ensuite rappelé que l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes est un instrument exigé par le partenaire technique et financier qu'est la BAD.

Le consultant a rappelé les points qui feront l'objet d'échanges.

- Les impressions des parties prenantes par rapport au projet
- Préoccupations/ contraintes/ attentes
- les dispositifs relatifs à la Gestion des plaintes
- suggestions/recommandations

**QUESTIONS/REPONSES**

Questions quels sont vos avis sur le projet ?

Nous sommes très contents pour le projet, Manankoro est presque la vitrine du Mali sur cet axe. Une route bitumée reliant la RCI, va nous réjouir forcément.

Question : quelles sont vos préoccupations

Réponse : le retard dans l'exécution des travaux.

La non-exécution des travaux, la non réalisation des voiries devant être réalisées ici.

Questions : Quels sont les dispositifs mis en place pour la gestion des plaintes en cas de problème ?

Nous allons mettre spécialement un comité de gestion des plaintes pour les cas de conflit de violence faites aux femmes sous le leadership de la mairie.

suggestion/recommandations

La réalisation de tous les aménagements connexes annoncés dans manankoro et dans toute la commune de Sibiria

Le Chef de Village



le secrétaire de séance



**NIVEC-MALI.SAS**  
Ingénieurs conseils

FORMULAIRE  
liste de présence

FOR-023/PM2  
Version : 001  
Date : 01/06/2021  
Page 1/2

Date et heure: 06/06/2021 à 09h30  
 Activité: Consultation Publique d'élaboration du Plan d'Engagement des Parties Prenantes du Projet d'Aménagement de la route Bougouni-Manankoro-Fit-Ci  
 Lieu: Manankoro / Sibilla

N°	PRENOMS ET NOMS	STRUCTURE	FONCTION	TEL/EMAIL	SIGNATURE
01	Broulaye Kouate	Membre d'honneur		83-13 34 36	[Signature]
02	Sirigu			70 98 30 43	R
03	Prusson		Coordonnateur	75 44 71 37	[Signature]
04	Chaké			72 22 67 90	[Signature]
05	Adama			78 34 48 14	[Signature]
06	Solo			71 90 67 89	[Signature]
07	Thamoko			70 65 5 17	[Signature]
08					
09					

Diffusion non maîtrisée

## **ANNEXE 18 : PHOTOS DES CONSULTATIONS**

## **PHOTOS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES**



**Photo 1 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE DALABANI / CERCLE DE BOUGOUNI**



**Photo 2 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE KOLA-SOCOURA / CERCLE DE KOLA**





**Photo 3 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE YANDJIBOUGOU / CERCLE DE TIÉMALA-BANIMONOTIÉ**



**Photo 4 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE DÉGNE / CERCLE DE TIÉMALA-BANIMONOTIÉ**





**Photo 5 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE SIRANTJILA / CERCLE DE GARALO**





**Photo 6 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE BANKO / CERCLE DE GARALO**





**Photo 7 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE GARALO / CERCLE DE GARALO**



**Photo 8 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE TANHALA / CERCLE DE GARALO**







**Photo 9 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE KODJOUGOUPI / CERCLE DE GARALO**



**Photo 10 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE KODJOUGOUPI / CERCLE DE GARALO**





**Photo 11 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE DIOSSAN / CERCLE DE SIBIRILA**



**Photo 12 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE TIÉCOUMALA / CERCLE DE GARALO**





**Photo 13 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE M'PAGNALA / CERCLE DE GARALO**



**Photo 14 : VUE DES PARTICIPANTS : VILLAGE DE MANANKORO / CERCLE DE SIBIRILA**